



OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE EUROPÉENNE

L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES EUROPÉENS

AOÛT 2005

Rapport réalisé
par l'Observatoire de l'épargne européenne
pour le Comité consultatif du secteur financier

Didier DAVYDOFF
Grégoire NAACKE

144 05-01

Les résultats, les appréciations et les conclusions du rapport n'engagent que leurs auteurs

Nous remercions tout particulièrement Hervé Pagenelle, sous-directeur à la Fédération des sociétés d'assurances, qui a extrait les données de l'enquête patrimoine de l'INSEE. Nous remercions Orla May pour ses conseils dans l'interprétation des résultats de l'enquête réalisée par *NMG Research* pour la Banque d'Angleterre. Nous remercions Chritina Emma Benjamin de l'Université d'Essex (*Economic and Social Data Service*) pour nous avoir donné accès à la base de données de l'enquête « *British Household Panel Survey* ».

Nous remercions, Michael Andreasch (Banque Nationale d'Autriche), Gunnar Blomberg (Riskbank, Suède), João Coelho (Banque du Portugal), Stelios Corres (Banque de Grèce), L.C. Elfferich (Banque Nationale des Pays-Bas), Didier Gosset (Banque Nationale de Belgique), Christian Hede (Banque Nationale du Danemark), Ismo Muhonen (Banque de Finlande), Romain Perrard (Banque centrale du Luxembourg) et Richard Walton (Banque d'Angleterre), pour leurs informations sur les évolutions réglementaires et fiscales récentes concernant le crédit aux particuliers.

Nous remercions pour leurs précieux conseils Catherine Rougerie (Division Revenus et patrimoine de l'INSEE), Jacques Campagne Ibarcq, James Banks (University College London), Silvia Magri et Neri Andrea (Banque d'Italie).

Nous remercions Alexis Naacke pour son aide efficace dans l'exploitation statistique des différentes enquêtes.

Ce rapport été mis en forme par le Secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier. La mise en page a été réalisée par M. Philippe Sion, les relectures par Mmes Françoise Massé et Catherine Richard, et M. Dominique Régnier.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	1
INTRODUCTION	3
I. TENDANCES RÉCENTES DE L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES EUROPÉENS	5
1.1. Le niveau d'endettement des ménages européens	7
1.2. Le crédit à l'habitat	13
1.3. Le crédit à la consommation	22
II. LE FINANCEMENT DES MÉNAGES EUROPÉENS ÉPARGNE ET RECOURS AU CRÉDIT	29
III. LA DIFFUSION DU CRÉDIT SELON LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MÉNAGES	37
3.1. Les enquêtes utilisées.....	39
3.2. La diffusion du crédit à l'habitat.....	41
3.3. La diffusion du crédit à la consommation.....	51
CONCLUSION	59
ANNEXE I Tableaux de financement des ménages.....	63
ANNEXE II Crédits contractés par les ménages européens de 1995 à 2003	71

Résumé

L'endettement des ménages européens, qui comprend essentiellement les crédits à l'habitat, le crédit à la consommation et les crédits professionnels, a progressé de 5,9% en 2002, de 6,2% en 2003 et de 8,7% en 2004. La poursuite de la baisse des taux d'intérêt a incité les ménages à recourir au crédit. Toutefois, les relèvements de taux intervenus en 2004 au Royaume-Uni ont ralenti en fin d'année la croissance de l'endettement, qui avait été très vive dans ce pays depuis 1995.

Les progressions les plus fortes ont été enregistrées en Irlande, en Grèce et en Espagne et la plus faible en Allemagne. La progression en France, de 6,2% en 2003 et de 8,6% en 2004, a été comparable à la moyenne européenne.

Les trois pays où l'endettement par habitant était à fin 2004 le plus élevé sont le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Dans la suite de ce classement, des modifications sont intervenues depuis deux ans. C'est ainsi par exemple que les Espagnols sont désormais plus endettés que les Français.

Les crédits hypothécaires ou à l'habitat ont continué de progresser vivement en Europe, de 7,7% en 2003 et de 11,1% en 2004, malgré la stabilisation des prix de l'immobilier dans plusieurs pays, comme aux Pays-Bas par exemple. Au Royaume-Uni, l'extraction de liquidité – ou « hypothèque rechargeable » selon la terminologie française – qui permet d'utiliser le crédit hypothécaire pour financer des dépenses de consommation, a représenté une part croissante de la mise en place de nouveaux crédits.

La croissance européenne du crédit à la consommation a été plus modérée que celle du crédit à l'habitat : + 2,5% en 2003 (soit une quasi-stabilité en termes réels) et + 8,7% en 2004. La croissance en France (+ 5,1%) a été supérieure à la moyenne européenne en 2003, mais nettement inférieure en 2004 (+ 4,2%). Une incitation fiscale, décidée dans le cadre du plan de soutien à la consommation, a été mise en place au deuxième semestre 2004, mais l'offre de crédit aux catégories de population ayant des revenus faibles ou incertains reste entravée par la réglementation du taux de l'usure, qui a un effet plus restrictif lorsque le niveau général des taux d'intérêt est faible que lorsqu'il est élevé.

Replacé dans le cadre des tableaux de financement qui présentent l'équilibre entre les ressources financières (épargne et crédit) et l'investissement financier ou non financier (immobilier et professionnel), le recours au crédit apparaît comme le principal élément de différenciation entre les pays européens : par exemple il a représenté plus de 18% du revenu disponible brut des ménages hollandais en 2003 et seulement 4% de celui des Français et 1% de celui des Allemands. Le taux d'épargne est stable : il a baissé au plus d'un point en 2003 (en France et en Belgique) et a augmenté au plus d'un point (en Autriche). De même, l'investissement non financier est très stable. À l'inverse, les taux de placements financiers ont augmenté en 2003 dans tous les pays étudiés, sauf en Italie et au Portugal.

L'analyse de la diffusion du crédit dans la population, disponible pour quatre pays, oppose le Royaume-Uni à l'Allemagne et surtout à l'Italie. Les Britanniques sont nettement plus nombreux à recourir tant au crédit hypothécaire qu'au crédit à la consommation non garanti (*unsecured*). Les ménages britanniques jeunes, à faible revenu et s'endettant pour de petits montants ont, en particulier, un accès au crédit plus large. La France se trouve dans une situation médiane. Selon l'enquête patrimoine de l'INSEE conduite fin 2003 et début 2004, 48% des ménages au total avaient au moins un crédit : 29,8% au titre du crédit à l'habitat, 27,7% au titre du crédit à la consommation et 3,8% au titre du crédit professionnel.

Dans les quatre pays, le taux de détention de crédits hypothécaires ou à l'habitat est maximum dans les tranches d'âge comprises entre 35 et 44 ans. Le recours au crédit à l'habitat est plus fréquent dans les familles ayant des enfants, sans que le nombre d'enfants exerce une influence déterminante. Le taux de détention d'un crédit à l'habitat augmente avec le revenu, alors que pour le crédit à la consommation, il est maximum dans les tranches de revenu net mensuel comprises entre 3 000 et 4 000 euros.

Plus du tiers des ménages allemands endettés au titre du crédit à l'habitat (soit 9% de l'ensemble des ménages allemands, endettés ou non), et 27,5% des ménages britanniques (soit 11,5%, rapportés à l'ensemble de la population) le sont pour un montant supérieur à 100 000 euros. Seulement 12,6% des ménages français et 7,3% des ménages italiens ayant recours au crédit immobilier sont dans ce cas. En Italie et en France, l'encours d'endettement immobilier le plus fréquent est compris entre 25 000 et 50 000 euros. S'agissant du crédit à la consommation, l'encours d'endettement le plus fréquent est inférieur à 2 500 euros au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

Introduction

Ce rapport actualise, avec des données relatives aux années 2003 et 2004, l'étude qui avait été réalisée en 2004 pour le Comité consultatif du Conseil national du crédit et du titre, sur l'endettement des ménages européens¹. C'est aussi un complément à cette étude : les évolutions spécifiques du crédit à l'habitat et à la consommation sont présentées, à la fois globalement, et selon le profil sociodémographique des emprunteurs.

Une première partie de l'étude est consacrée à l'évolution du niveau d'endettement des ménages européens.

Dans la deuxième partie, les flux nets d'endettement sont replacés dans le cadre général plus large des tableaux de financement qui permettent de mesurer la contribution du crédit et de l'épargne à l'effort d'accumulation patrimoniale des ménages en actifs financiers et non financiers (logement et investissement professionnels).

Enfin, la troisième partie est une description comparative du profil sociodémographique des emprunteurs dans quatre pays : l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

¹ Didier Davydoff, Laurent Grillet-Aubert, Grégoire Naacke : « L'endettement des ménages européens de 1995 à 2002 », rapport d'étude de OEE-Études pour le Comité consultatif du Conseil national du crédit et du titre, janvier 2004. On pourra se reporter à cette première étude pour une présentation des concepts de la comptabilité nationale utilisés dans les deux premières parties de la présente étude.

1.

TENDANCES RÉCENTES DE L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES EUROPÉENS

Dans cette première partie, l'évolution du niveau de l'endettement des ménages européens en 2003 et 2004 est d'abord présentée globalement.

L'analyse de l'endettement selon l'objet des crédits distingue habituellement les crédits à l'habitat, les crédits à la consommation et les « autres crédits », qui incluent notamment les crédits professionnels aux entrepreneurs individuels. Les statistiques disponibles permettent de comparer, sous certaines réserves méthodologiques, les crédits à l'habitat dans les différents pays, et les crédits à la consommation.

1.1. Le niveau d'endettement des ménages européens

L'information sur le niveau d'endettement des ménages en 2002 et 2003 selon la norme de comptabilité nationale du SEC 95 est disponible dans les pays de l'Union Européenne « hors élargissement », sauf la Grèce, l'Irlande et le Luxembourg.

Dans la plupart des pays, l'information est aussi disponible pour 2004. Pour les autres pays, nous avons estimé l'encours d'endettement des ménages à fin 2004 sur la base des statistiques relatives aux crédits accordés par les Institutions financières monétaires (IFM) publiées par les banques centrales nationales pour 2004. Pour cette estimation, nous avons supposé que le poids relatif des IFM dans l'encours de crédit aux ménages – largement prépondérant dans tous les pays, était à fin 2004, le même qu'à fin 2003 ².

TABLEAU 1 – ENDETTEMENT PAR HABITANT			
(en euros par habitant)			
	2002	2003	2004
Danemark	34 155	36 005	39 794
Pays-Bas ⁽¹⁾	27 506	30 160	32 812
Royaume-Uni	22 121	23 100	25 951
Luxembourg ⁽²⁾	–	22 073	24 083
Irlande ⁽²⁾	–	17 587	22 684
Suède	16 235	17 789	19 661
Allemagne	18 507	18 817	18 838
Autriche	13 121	13 426	14 478
Espagne	9 019	10 516	12 370
Finlande ⁽¹⁾	9 255	10 427	11 771
France	9 755	10 314	11 147
Belgique	9 973	10 471	10 942
Portugal ⁽¹⁾	8 872	9 684	10 307
Italie	5 348	5 838	6 598
Grèce ⁽²⁾	–	3 641	4 659
Ensemble ⁽³⁾	14 322	15 114	16 337
(1) Pour 2004, crédits accordés par les IFM, multipliés par leur part dans le crédit total des ménages à fin 2003.			
(2) Statistiques monétaires.			
(3) Hors Grèce, Irlande et Luxembourg.			
Sources : Comptes financiers nationaux, statistiques monétaires et calculs OEE. Eurostat pour la population			

² À fin 2003, la part des IFM dans l'encours de crédit des ménages était la suivante dans les pays pour lesquels cette estimation a été nécessaire. Finlande : 97,4%, Pays-Bas : 70,5%, Portugal : 83,4%.

**TABLEAU 2 – ENDETTEMENT DES MÉNAGES
EN POURCENTAGE DU REVENU DISPONIBLE BRUT (RDB)**

(en pourcentage)

	2002	2003	Variation 2003/2002 (en points de pourcentage)
Danemark	199,7	nd	nd
Pays-Bas	184,2	200,7	16,5
Royaume-Uni	118,5	129,2	10,7
Suède	107,1	nd	nd
Portugal	104,3	111,3	7,0
Allemagne	104,1	104,5	0,4
Espagne	82,7	92,4	9,7
Autriche	75,2	75,1	- 0,1
Finlande	63,1	67,7	4,6
Belgique	61,9	63,5	1,6
France	58,0	60,2	2,2
Italie	34,3	36,4	2,1
Ensemble⁽¹⁾	86,9	90,8	3,9

(1) Hors Suède et Danemark.

Source : Comptes nationaux

**TABLEAU 3 – TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
DE L'ENCOURS D'ENDETTEMENT DES MÉNAGES**

(en pourcentage)

	2002	2003	2004
Autriche	4,8	2,8	7,8
Belgique	4,9	5,4	4,8
Allemagne	1,2	1,7	0,2
Danemark	6,4	6,0	10,6
Espagne	15,3	18,4	19,6
Finlande	9,7	13,0	13,2
France	5,5	6,2	8,6
Grèce	32,2	27,6	28,5
Irlande	–	–	30,6
Italie	9,7	10,2	13,6
Luxembourg	–	–	10,2
Pays-Bas	9,0	10,1	9,3
Portugal	11,6	9,9	6,9
Suède	7,8	9,2	10,0
Royaume-Uni	13,3	13,3	13,1
Ensemble (1)	5,9	6,2	8,7

(1) Hors Irlande et Luxembourg.

Sources : Comptes nationaux, statistiques monétaires et calculs OEE

L'année 2002 avait été marquée par une augmentation sensible de l'encours d'endettement des ménages européens, de 5,9% par rapport à fin 2001. 2003 est dans la continuité de cette tendance et 2004 marque une nette accélération avec un taux de croissance de 8,7%.

Le crédit reste stimulé par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, qui étaient pourtant déjà à un niveau historiquement bas en 2002. Toutefois, au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a procédé en 2004 à une série de relèvements de ses taux d'intervention, qui a conduit à un ralentissement de la progression du crédit au quatrième trimestre.

L'Irlande (+ 30,6%) et la Grèce (+ 28,5%) sont les deux pays où l'endettement des ménages a le plus augmenté en 2004. Mais, alors qu'en Grèce il s'agit d'un mouvement de rattrapage (engagé depuis 3 ans) du pays où les ménages sont les moins endettés d'Europe, les Irlandais sont en moyenne nettement plus endettés que la moyenne des ménages européens.

Les deux pays où l'endettement des ménages avait le plus augmenté depuis 1995 sont l'Espagne et le Portugal. Or, après l'Irlande et la Grèce, c'est en Espagne que la progression a, de nouveau, été la plus vive de tous les pays d'Europe en 2003 et 2004, avec une nouvelle accélération cette dernière année (+ 19,6%). En 2004, l'endettement par habitant des Espagnols est passé devant celui des Français.

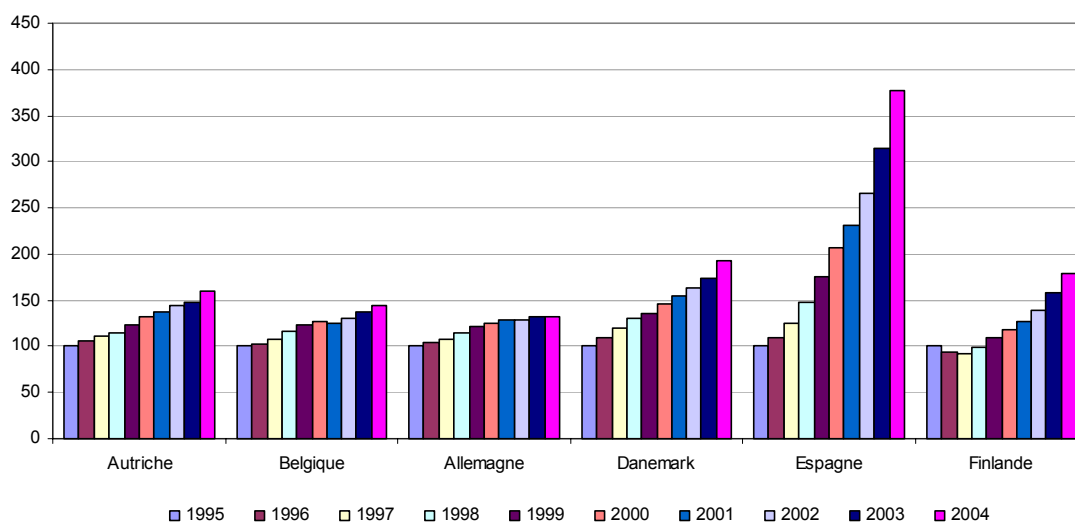
À l'inverse, la croissance de l'encours s'est ralentie au Portugal.

En Italie, en Finlande et au Royaume-Uni, la progression a été supérieure à 13% en 2004. Mais alors que les Italiens sont les deuxièmes moins endettés d'Europe et que les Finlandais le sont modérément, cette croissance accentue encore l'écart entre le Royaume-Uni et la plupart des autres pays, sauf le Danemark et les Pays-Bas. Dans ces deux derniers pays, l'endettement a aussi continué de progresser rapidement en 2003 et 2004 et, dans un contexte de très faible croissance de la production et des revenus, l'encours d'endettement des ménages y représente désormais plus de deux années de revenu disponible brut en moyenne.

Les Français ont accru leur endettement à un rythme comparable à la moyenne européenne en 2003 et 2004 (respectivement + 6,2% et + 8,6%), mais le niveau de cet endettement reste inférieur à celui observé dans la majorité des autres pays, qu'on le rapporte au revenu disponible brut ou au nombre d'habitants.

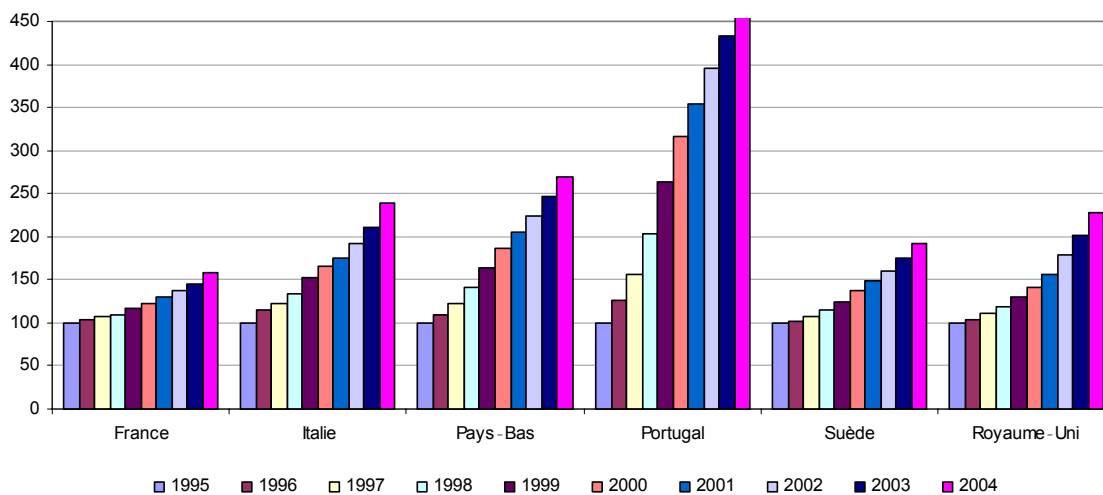
Enfin, en Allemagne, l'encours d'endettement des ménages est resté quasiment stable comme depuis plusieurs années, mais il reste supérieur à la moyenne européenne.

**GRAPHIQUE 1 – ENCOURS D'ENDETTEMENT DES MÉNAGES
(BASE 100 EN 1995)**



Sources : Banques centrales nationales, Eurostat (comptes financiers nationaux) et calculs OEE

**GRAPHIQUE 2 – ENCOURS D'ENDETTEMENT DES MÉNAGES
(BASE 100 EN 1995)**



Sources : Banques centrales nationales, Eurostat (comptes financiers nationaux) et calculs OEE

Endettement à un an au plus

Les comptes nationaux permettent, dans certains pays, d'isoler l'endettement dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an. Les découverts bancaires sont également pris en compte par les comptes nationaux dans cette catégorie d'endettement.

Si l'endettement total des ménages a progressé à vive allure en 2003, l'endettement à moins d'un an a, lui, diminué dans tous les pays sauf en Espagne, aux Pays-Bas et au Portugal. La baisse la plus importante a été observée en Belgique alors que le pays connaissait déjà le plus faible niveau d'endettement à court terme.

**TABLEAU 4 – PART DU CRÉDIT À UN AN AU PLUS
DANS L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES**

(en points de pourcentage)

	2002	2003	Variation 2003/2002
Autriche	11,9	11,3	– 0,6
Belgique	5,9	4,2	– 1,7
Allemagne	6,9	6,4	– 0,5
Espagne	6,1	5,8	– 0,3
France	6,6	5,9	– 0,7
Italie	18,0	15,9	– 2,1
Pays-Bas	5,1	5,0	– 0,1
Portugal	7,6	7,9	0,3
Ensemble	7,6	7,0	– 0,6

Source : Comptes financiers nationaux

TABLEAU 5 – ENCOURS DE CRÉDIT AUX MÉNAGES À UN AN AU PLUS

(en millions d'euros)

	2002	2003	Variation 2003/2002 (en pourcentage)
Autriche	12 639	12 395	– 1,9
Belgique	6 095	4 616	– 24,3
Allemagne	105 124	99 000	– 5,8
Espagne	22 815	25 583	12,1
France	38 439	36 165	– 5,9
Italie	55 096	53 584	– 2,7
Pays-Bas	22 930	24 429	6,5
Portugal	7 021	7 974	13,6
Total	270 159	263 745	– 2,4

Source : Comptes financiers nationaux

À l'inverse du crédit à un an au moins, l'endettement à plus d'un an a augmenté dans tous les pays.

TABLEAU 6 – ENCOURS DE CRÉDIT AUX MÉNAGES À PLUS D'UN AN			
<i>(en millions d'euros)</i>			
	2002	2003	Variation 2003/2002 (en pourcentage)
Autriche	93 666	96 891	3,4
Belgique	97 187	104 246	7,3
Allemagne	1 422 389	1 454 000	2,2
Espagne	351 941	418 175	18,8
France	538 983	577 724	7,2
Italie	251 450	283 255	12,6
Pays-Bas	422 467	465 908	10,3
Portugal	85 309	93 459	9,6
Total	3 263 393	3 493 657	7,1
Source : Comptes financiers nationaux			

1.2. Le crédit à l'habitat

La plupart des banques centrales européennes publient une répartition selon leur objet, de l'encours des crédits accordés par les Institutions financières monétaires (IFM) aux ménages. Sont distingués le crédit à l'habitat, le crédit à la consommation et les autres prêts.

Portant sur les seuls crédits des IFM, ces données, ainsi que celles de la section suivante sur le crédit à la consommation, sous-estiment donc l'endettement réel, notamment dans les pays où la titrisation de ces crédits est importante. Mais en sens inverse, dans les pays où une partie du crédit hypothécaire a, en réalité, pour objet de financer des dépenses de consommation, notamment aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, on ne connaît que l'encours global du crédit hypothécaire, sans pouvoir identifier spécifiquement l'encours ayant pour objet de financer le logement des ménages.

**TABLEAU 7 – ENDETTEMENT PAR HABITANT AU TITRE DU CRÉDIT À L'HABITAT
FIN 2003 ET FIN 2004**

(en euros par habitant)

	2003	2004
Royaume-Uni	18 892	21 218
Pays-Bas (2)	18 600	20 058
Luxembourg	17 338	19 293
Irlande	13 645	17 988
Allemagne	9 023	9 230
Autriche	7 524	8 638
Belgique (1)	7 999	8 418
Finlande	6 906	7 939
Espagne	6 540	7 780
France	6 436	7 156
Portugal	6 336	6 731
Italie	2 662	3 174
Grèce	2 403	2 989
Ensemble	9 033	9 987

(1) Septembre 2004 pour 2004.

(2) Octobre 2004 pour 2004.

Prévisions Eurostat pour la population à fin 2004

Sources : Comptes nationaux statistiques monétaires et calculs OEE

TABLEAU 8 – TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE L'ENCOURS DE CRÉDIT À L'HABITAT OU HYPOTHÉCAIRE POUR L'ENSEMBLE DES MÉNAGES*(en pourcentage de croissance par rapport au même mois de l'année précédente)*

	2002	2003	2004
Autriche	6,6	6,3	14,8
Belgique ^{(1) (2)}	8,2	9,2	7,8
Allemagne	3,0	2,7	2,4
Espagne	14,2	17,4	21,0
Finlande	13,3	15,4	15,2
France	8,0	9,9	11,7
Grèce	35,6	25,0	24,8
Irlande	nd	nd	33,4
Italie	23,5	22,1	19,8
Luxembourg	nd	nd	12,3
Pays-Bas ⁽¹⁾	6,9	6,9	10,0
Portugal	13,0	2,4	6,7
Royaume-Uni ⁽²⁾	13,5	15,1	13,1
Ensemble	7,3 ⁽³⁾	7,7 ⁽³⁾	11,1

(1) Septembre 2004 / Septembre 2003.

(2) Crédit hypothécaire.

(3) Hors Irlande et Luxembourg.

Sources : Banques centrales nationales, calculs OEE

Globalement en Europe, le crédit à l'habitat a continué de progresser rapidement en 2003, à un rythme comparable à celui de l'année précédente. Sa croissance s'est accélérée en 2004.

Les évolutions ont cependant été différenciées selon les pays. Certains changements réglementaires ou fiscaux ont exercé des effets parfois contradictoires, venant s'ajouter aux spécificités nationales de l'évolution des prix de l'immobilier, pour déterminer les comportements d'offre et de demande de crédit. Les développements qui suivent rappellent les principaux changements récents, sans prétendre décrire de manière complète l'état actuel de la réglementation et de la fiscalité du crédit à l'habitat.

Allemagne

En Allemagne, l'encours du crédit à l'habitat aux ménages augmente très peu depuis 3 ans. Cependant, l'augmentation de 2,4% observée en 2004 est imputable au seul second semestre, ce qui pourrait refléter une reprise de l'activité du marché immobilier, qui – contrairement à celle des autres pays d'Europe – a décliné en Allemagne sur la période 1995-2003.

L'Allemagne se distingue de la plupart des autres pays européens par la faible proportion de ménages propriétaires de leur logement (43% environ), surtout dans l'ex-RDA. Cette particularité est le résultat de la politique publique du logement. La souscription d'un crédit hypothécaire pour financer la résidence principale ne donne droit à aucune exemption fiscale, mais les particuliers investissant

dans l'immobilier bénéficient de réductions d'impôts, à la condition qu'ils louent les logements pour un loyer encadré par la réglementation. Cependant, l'Allemagne est aujourd'hui dans une situation d'offre de logements excédentaire, conséquence de l'afflux d'immigrants de l'ex-RDA vers l'ouest du pays. Des programmes massifs de construction ont été engagés au début des années quatre-vingt dix pour répondre à la demande à l'ouest, et de très nombreux logements, désormais vacants, ont été abandonnés dans l'est du pays. Aussi, la politique publique du logement n'a-t-elle plus pour objectif d'inciter à la construction d'un nombre maximum de logements, mais plutôt de cibler les aides sur les familles qui en ont besoin (familles monoparentales, familles nombreuses...). Par ailleurs, les programmes de construction de logements sociaux des *Länder* ont tendance à diminuer pour des raisons budgétaires.

Au total, on peut donc s'attendre à une augmentation de la proportion de familles propriétaires de leur logement, en rupture avec le comportement traditionnel des Allemands depuis la seconde guerre mondiale. Cela devrait inciter un plus grand nombre de ménages à recourir au crédit. Mais d'un autre côté, les particuliers seront moins incités à s'endetter pour acquérir un bien destiné à la location. Au total, les conditions ne paraissent donc pas encore réunies pour une augmentation importante de l'endettement immobilier des ménages allemands.

Autriche

Jusqu'en 2003, la progression de l'endettement immobilier des ménages autrichiens a été modérée. Si les prix de l'immobilier résidentiel ont augmenté très rapidement au début des années quatre-vingt dix en raison notamment de l'afflux d'immigrés d'Europe de l'Est, ils ont baissé dans la deuxième partie de la décennie. En 2003 et 2004, les prix sont restés stables.

Le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement est relativement faible (53%) par comparaison avec les autres pays européens. Au cours des dernières années, les incitations publiques à recourir au crédit hypothécaire ont beaucoup diminué en Autriche. Les Pouvoirs publics ont cessé depuis 2000 d'accorder des prêts immobiliers aux particuliers, et ils ont titrisé l'encours existant. Par ailleurs, les subventions accordées par les collectivités locales, sur ressources du budget fédéral, et permettant de diminuer les taux d'intérêt des prêts bancaires, ont été réduites dans la plupart des régions et sont désormais limitées aux emprunteurs ayant un revenu faible. Le nouvel accord passé entre le gouvernement fédéral et les *Länder* stabilise pour les cinq ans à venir le montant de ces soutiens à leur niveau actuel en termes nominaux, ce qui implique une érosion en termes réels.

Une particularité autrichienne est la part importante que représentent les crédits en devises étrangères.

Belgique

Le niveau des crédits à l'habitat, qui avait baissé en 2001, a beaucoup augmenté depuis, + 8,2% en 2002, + 9,2% en 2003 et + 7,8% à la fin du troisième trimestre 2004 (par rapport à la fin du troisième trimestre 2003).

La baisse en 2002, de 12,5% à 10%, des droits d'enregistrement dus lors de l'acquisition d'un bien immobilier sur le marché secondaire dans la région flamande, a pu contribuer à cette croissance. Cependant, les coûts de transaction restent parmi les plus élevés d'Europe et les ménages belges sont cités à rénover leur logement, plutôt qu'à en changer. En 2005, la déduction, du revenu imposable, des

intérêts des nouveaux emprunts hypothécaires souscrits pour construire, acquérir ou rénover la résidence principale sera augmentée, principalement dans les premières années de l'emprunt. Cette mesure devrait stimuler la demande de crédit hypothécaire, qui sert en Belgique presque toujours exclusivement à l'acquisition d'un bien immobilier.

Ces nouvelles dispositions fiscales et réglementaires s'ajoutent à l'impact sur la demande de crédit, de l'évolution des taux d'intérêt et des prix de l'immobilier : les taux d'intérêt hypothécaire ont baissé pour s'établir à 4% en 2004, et la Banque nationale de Belgique note dans son rapport annuel 2004 que l'augmentation du montant moyen des crédits hypothécaires, de près de 21% entre 2000 et 2003, a été très proche de celle des prix de l'immobilier d'habitation.

Des facteurs d'offre ont aussi pu avoir un impact sur l'encours de crédit aux ménages : les grandes banques, dont les parts de marché avaient tendance à se réduire au profit des plus petits établissements, ont réagi en abaissant de manière significative leurs taux affichés sur le crédit hypothécaire.

Danemark

Le Danemark est le pays européen où le niveau d'endettement par habitant est le plus élevé. Le financement du logement est assuré en général à hauteur de 80% par un prêt hypothécaire, à un taux intéressant grâce à l'adossement aux obligations foncières. Depuis 1998, l'endettement des ménages danois continue de croître à un taux annuel moyen de 7%. En 2004, l'encours de crédit aux ménages a encore progressé de 10,6%.

Les Danois sont incités à recourir au crédit hypothécaire grâce à la déductibilité des intérêts de l'assiette de l'impôt sur le revenu, même si le bénéfice de cette mesure est plafonné depuis la réforme fiscale de 1998.

Une nouvelle mesure, applicable depuis octobre 2003, a sans doute soutenu la demande solvable de crédits : les sociétés de crédit hypothécaire peuvent désormais offrir à leurs clients des contrats de prêt à 30 ans pour lesquels, pendant les premières années, seuls les intérêts sont payés par l'emprunteur. Les échéances de remboursement du principal ne démarrent qu'après une période pouvant aller jusqu'à 10 ans, et le remboursement du capital correspondant aux premières années n'intervient qu'à l'échéance du prêt. S'agissant des seuls prêts à l'habitat, ce nouveau type de prêt représentait déjà 11,6% de l'encours des prêts aux ménages à fin 2004.

Du côté de l'offre, les sociétés de crédit hypothécaire assuraient l'essentiel de l'offre de crédit jusqu'en mai 2003. Le montant des prêts de ces sociétés est plafonné à 80% de la valeur du bien et à 60% pour une résidence secondaire. Désormais, les banques peuvent prêter le complément, jusqu'à la totalité de la valeur du bien. Elles gagnent rapidement des parts du marché des prêts hypothécaires. Fin 2004, 77,8% de l'encours de crédit aux ménages étaient distribués par les sociétés de crédit hypothécaire contre 79,8% un an plus tôt.

Espagne

Le crédit à l'habitat a continué d'augmenter très rapidement en 2003 et 2004, participant à l'envolée des prix du marché immobilier en Espagne et à la construction des très nombreux logements

nouveaux mis sur le marché chaque année. Les taux d'intérêt très bas créent un environnement qui incite les particuliers à s'endetter pour le logement principal. En outre, jusqu'à un maximum annuel de 9 016 euros par an, les dépenses des ménages pour leur logement (y compris les intérêts et les remboursements de prêt) donnent droit à des réductions d'impôt sur le revenu.

Plus de 80% des ménages sont propriétaires de leur logement, mais seule une minorité recourt au crédit hypothécaire. Les Pouvoirs publics ont une politique d'aide à l'accession à la propriété pour les ménages à revenu modeste à travers les « *Viviendas de Protección Oficial de Promoción Vivada* ». De plus, les plus-values immobilières ne sont pas imposées. Cependant, une réduction des aides fiscales à l'achat est à l'étude.

La grande majorité des prêts sont à taux variable et le ministre des Finances a récemment annoncé une réforme du marché hypothécaire, qui devrait abaisser le coût pour les emprunteurs souhaitant rembourser par anticipation ou adopter des taux d'intérêt fixes. Les frais devraient aussi être abaissés lorsqu'un emprunteur change d'établissement, ce qui augmentera la concurrence, dans un marché dominé par les Caisses d'épargne.

Finlande

La Finlande est l'un des pays où l'endettement des ménages au titre de l'habitat a crû le plus rapidement en 2003 et 2004 : plus de 15% par an. L'augmentation du prix des logements jusqu'au printemps 2004, la réduction, sur ressources publiques, des intérêts d'emprunt pour l'achat de la résidence principale, ainsi que la réduction d'impôt auxquels ces intérêts donnent droit, ont été des facteurs de hausse du recours au crédit. Mais le Fonds finlandais pour le logement (ARA), qui intervient traditionnellement pour financer les constructions, n'offre plus aux particuliers qu'une garantie apportée au prêteur lorsque les bas revenus de l'emprunteur ne suffisent pas à lui donner un accès au crédit.

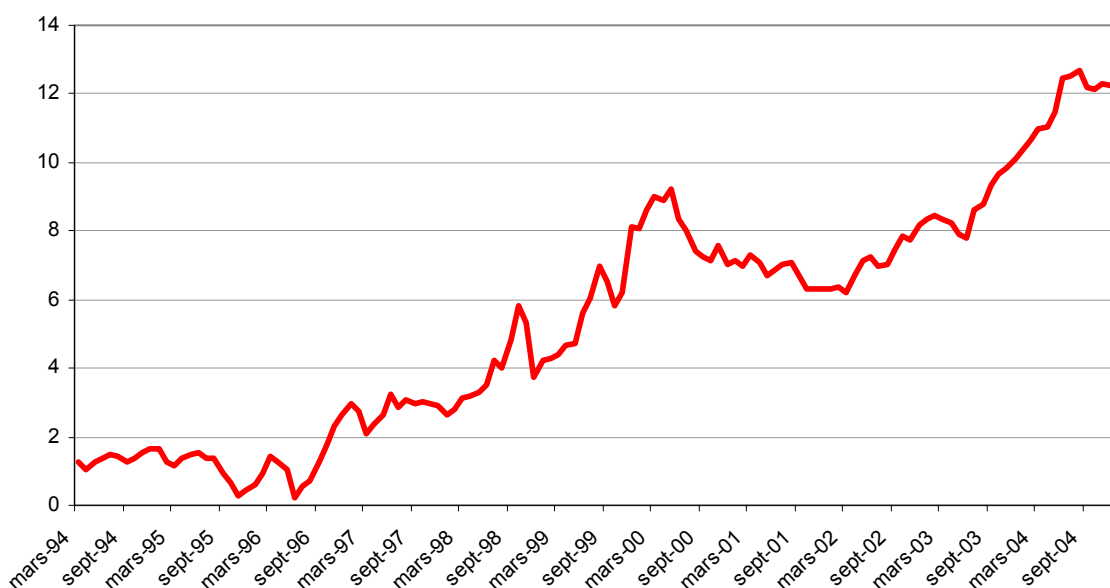
Pourtant, les Finlandais restent relativement peu endettés par comparaison avec les autres pays européens. En effet, la sévère crise économique du début des années quatre-vingt dix a entraîné une baisse de la proportion de ménages propriétaires de leur logement, au profit du secteur locatif.

France

La croissance de l'encours de crédit à l'habitat s'est accélérée en 2003 et 2004, dans un contexte de forte augmentation des prix et des transactions, et de baisse des taux d'intérêt. L'augmentation du prix des logements était restée, jusqu'en 2001, plus modérée en France que dans la plupart des autres pays européens, mais leur envolée en 2003 et 2004 a été parmi les plus fortes d'Europe, en particulier en région parisienne, incitant les acquéreurs à plus recourir au crédit.

GRAPHIQUE 3 – TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE L'ENCOURS DE CRÉDIT À L'HABITAT AUX MÉNAGES EN FRANCE DEPUIS 1993

(pourcentage de croissance par rapport au même mois de l'année précédente)



Source : Banque de France – Direction des études et statistiques monétaires

Le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement, en augmentation depuis 1999, atteint 56% et devrait être poussé à la hausse à partir du 1^{er} février 2005 par la réforme du « prêt à taux zéro ». Le prêt à taux zéro vise à élargir l'accès à la propriété du logement pour les ménages à revenu modeste. Il bénéficie aux nouveaux accédants à la propriété de leur logement principal. Le prêt est accordé sans intérêts ni frais de dossier par des banques ayant passé une convention avec l'État. La réforme a relevé les plafonds de ressources, redéfini les zones géographiques et allongé la durée des prêts. Le nouveau prêt à taux zéro est désormais ouvert aux opérations d'accession dans l'ancien, sans condition d'ancienneté, alors que le dispositif antérieur était réservé à l'achat de logements construits depuis au moins vingt ans. Le prêt est aussi ouvert aux travaux dans un logement, sans quotité minimale de travaux. Les indications des professionnels pour 2005 révèlent que cette réforme a très sensiblement augmenté le nombre de bénéficiaires du prêt à taux zéro, qui avait tendance à stagner dans les années précédentes.

Par ailleurs, l'investissement des particuliers dans l'habitat locatif a été encouragé par plusieurs dispositifs fiscalement incitatifs depuis dix ans : « dispositif Périssol » de 1996 à 1999, remplacé par le « dispositif Besson » jusqu'en 2003. Dernièrement, le recours au crédit immobilier a été stimulé par le nouveau « dispositif Robien » d'incitation à l'investissement résidentiel. Un grand nombre d'investisseurs particuliers ont été séduits par une formule leur permettant de réaliser un gain immédiat et durable, égal à la différence entre un taux d'intérêt des emprunts très bas, et un rendement locatif très favorable une fois pris en compte l'avantage fiscal.

Les investissements locatifs dans l'immobilier neuf, mais aussi désormais dans l'ancien ayant bénéficié de travaux de réhabilitation, donnent droit à une déduction fiscale au titre de l'amortissement égale à 8% de la base amortissable les cinq premières années, et 2,5% au plus dans les dix années suivantes. Les investissements en parts de Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) servant à financer des investissements locatifs, bénéficient de la même déduction, dans la limite de 95% du montant de la souscription, mais dès le jour de la souscription, alors qu'en cas d'achat direct de

logements neufs sur plan, il faut attendre l'achèvement des travaux. Enfin, l'investissement dans l'ancien sans travaux bénéficie d'une déduction forfaitaire de 40% au lieu de 14% dans le régime de droit commun. En contrepartie, l'investisseur doit s'engager à louer le bien pendant au moins neuf ans (six ans pour l'ancien sans travaux) ou à conserver les parts de SCPI pendant neuf ans. Seul l'avantage concernant l'ancien sans travaux est subordonné à des conditions de ressources et à un plafond de loyer.

L'année 2004 a été exceptionnelle pour le nombre de transactions immobilières et les constructions de logements neufs grâce au « dispositif Robien ».

Grèce

Des changements dans les incitations fiscales à l'endettement ont été institués par une loi de 2002. Les titulaires de prêts contractés après le 1^{er} janvier 2003 peuvent déduire de leur impôt 15% du montant des intérêts payés. Les titulaires de prêts contractés avant le 1^{er} janvier 2003 peuvent déduire tous les intérêts payés de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Cette loi s'est appliquée jusqu'à la fin 2004. Une nouvelle loi du 1^{er} janvier 2005 institue une déduction forfaitaire de 20%. Par ailleurs, les prêts au logement bénéficient, sous certaines conditions, de taux réduits.

Au 15 janvier 2003, les exigences prudentielles applicables aux prêts à la consommation ont été relevées, mais le provisionnement par les banques des crédits au logement reste réduit, à condition que le montant des prêts ne dépasse pas 70% de la valeur des biens.

Ces mesures ont eu un effet sensible sur la mise en place de nouveaux crédits. Les nouvelles dispositions fiscales ont conduit les ménages à s'endetter au titre du crédit à l'habitat pour des montants très importants en décembre 2002 pour bénéficier de la réduction d'impôt plus favorable applicable avant 2003. En 2004, l'encours du crédit hypothécaire a augmenté de 25 % comme en 2003, malgré une stabilisation des prix de l'immobilier résidentiel.

Italie

Après la Grèce et l'Irlande, c'est en Italie que le crédit à l'habitat augmente le plus rapidement depuis 3 ans, à un taux de croissance annuel à peu près égal ou supérieur à 20%. L'encours du crédit à l'habitat par habitant reste néanmoins très inférieur à la moyenne européenne. Les crédits à l'habitat donnent droit à une réduction d'impôt limitée : 19% du montant des intérêts payés sur les crédits hypothécaires, jusqu'à un maximum de 3 500 euros, sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Les marchés immobilier et du crédit italiens sont en croissance depuis cinq ans, sous l'effet d'une augmentation de la proportion de ménages propriétaires de leur logement. Les taux d'intérêt ont rejoint la moyenne de la zone euro assez tardivement et ce n'est que depuis quelques années que les ménages ayant recours au crédit bénéficient pleinement de leur baisse. Une majorité des prêts à l'habitat sont à taux variable ou comportent une combinaison de taux fixe et de taux variable, mais la baisse n'a modifié que progressivement les comportements, car les Italiens restent marqués par la crainte d'un retour de l'inflation et à des taux élevés.

Portugal

La progression du crédit à l'habitat, très soutenue en 2002 (13%), s'est ralentie en 2003 (2,4%), mais a repris en 2004 (6,7%).

La suppression, à fin 2002, de l'avantage fiscal dont bénéficiaient les emprunteurs, sous condition de ressource, a pu aussi peser. Cependant, les banques ont compensé l'effet de la suppression de l'avantage fiscal par un allongement de la durée des crédits.

La réduction à partir de 2003, des provisions que doivent constituer les banques pour leurs crédits hypothécaires a pu contribuer à accroître leur offre. Mais, en sens inverse, l'augmentation des provisions à constituer pour les créances douteuses a pu les rendre plus sélectives.

Pays-Bas

En 2003 comme en 2002, l'encours d'endettement hypothécaire des ménages a progressé de 6,9% et il a connu en 2004 une nouvelle accélération (+ 10%). Malgré la stabilisation des prix de l'immobilier depuis 2001, les transactions sont restées nombreuses. Elles sont soutenues par l'augmentation du nombre de ménages accédant à la propriété de leur logement, dans un contexte de réduction des subventions au logement social, traditionnellement important aux Pays-Bas.

Cette croissance n'est pas parmi les plus fortes en Europe, mais l'encours du crédit à l'habitat des IFM par habitant aux Pays-Bas est le deuxième plus élevé en Europe, après celui du Royaume-Uni.

L'importance du crédit s'explique par des taux d'intérêt très bas et une très faible inflation : les taux réels ne sont redevenus positifs qu'en 2003. En outre, les prix de l'immobilier résidentiel ont plus augmenté aux Pays-Bas que dans le reste de l'Europe en moyenne jusqu'en 2001, ce qui a obligé les acquéreurs à demander des financements externes plus importants. Enfin, la fiscalité incite à recourir au crédit :

- les particuliers sont incités à devenir propriétaires de leur logement car ils ne payent pas d'impôt sur les plus-values en cas de revente. Cependant un impôt annuel sur la valeur locative des logements compense cet avantage. Cet impôt sera prochainement réformé : son taux sera abaissé, mais la base de référence des loyers imputés sera rehaussée ;
- la loi de promotion de l'accès à la propriété du logement de 2001 accorde des aides aux ménages à revenu modeste qui achètent leur logement ;
- les intérêts des crédits hypothécaires sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu, ce qui est un avantage très significatif compte tenu du niveau élevé du taux marginal de l'impôt³ ;
- comme au Royaume-Uni, le régime juridique du crédit hypothécaire permet « d'extraire des liquidités » (« *mortgage equity withdrawals* ») du crédit hypothécaire, c'est-à-dire d'utiliser le

³ Le taux marginal le plus élevé a cependant été abaissé de 60% à 52% en 2001.

crédit pour d'autres dépenses que l'acquisition du logement hypothéqué. Cette faculté est un facteur de développement du crédit à la consommation car elle diminue le risque du prêteur, qui peut donc prêter plus et à des conditions plus avantageuses. Elle diminue aussi la charge nette du service de la dette pour emprunter grâce à la déductibilité des intérêts de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Les conditions de l'extraction hypothécaire ont cependant tendance à se durcir :

- alors qu'auparavant, un bien immobilier pouvait être apporté en garantie sans limitation de durée, même après le remboursement intégral du prêt initial, désormais le refinancement hypothécaire — c'est-à-dire l'augmentation du prêt grâce à l'augmentation de la valeur du bien immobilier ou bien l'attribution d'un nouveau prêt — est limité à trente ans ;
- les nouveaux prêts hypothécaires ne donneront désormais plus droit à l'avantage fiscal, s'ils ne sont pas destinés au financement du bien hypothéqué. Cette mesure a des effets contradictoires : elle freine le crédit à la consommation, mais elle incite les emprunteurs initiaux à élever le montant du crédit demandé ;
- l'avantage fiscal pour les crédits servant à financer une résidence secondaire a été supprimé en 2001. Or les achats de résidences secondaires aux Pays-Bas ou à l'étranger avaient contribué de manière significative à la croissance du crédit hypothécaire ;
- depuis le 1^{er} janvier 2004, lorsqu'un ménage vend son logement pour en acheter un autre, le nouveau prêt hypothécaire ne donne droit à l'avantage fiscal qu'à concurrence de l'écart entre la valeur du nouveau bien et celle de l'ancien à sa valeur de revente : la plus-value réalisée sur l'ancien bien est désormais supposée financer le nouveau bien.

Royaume-Uni

L'encours du crédit hypothécaire a continué de progresser à vive allure en 2003 et 2004 et, rapporté au nombre d'habitants, il était le plus élevé d'Europe à fin 2004. Pourtant, le crédit hypothécaire ne donne plus droit à aucune réduction d'impôt depuis 1999.

Ces statistiques établies en fin d'année, dissimulent cependant la stabilisation, voire le retournement de tendance intervenu au dernier trimestre 2004. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'augmentation nette de l'encours du crédit hypothécaire dans les derniers mois de l'année a été moins importante que l'année précédente.

La cause principale du retournement est l'augmentation des taux d'intérêt mise en œuvre par la Banque d'Angleterre en 2004. Cette hausse de taux a renchéri le recours au crédit. La plus grande partie des prêts hypothécaires au Royaume-Uni est à taux variable. Les augmentations de taux ont donc un impact non seulement sur les nouveaux crédits, mais aussi sur le service de la dette existante. La capacité d'endettement des ménages s'est ainsi trouvée limitée. L'augmentation des taux d'intérêt a aussi eu pour conséquence d'interrompre la hausse des prix de l'immobilier à la fin du premier semestre 2004.

Les ménages ont par ailleurs été incités à la prudence par les mises en garde de plus en plus présentes dans le débat public, quant au risque des crédits à taux variable. Par exemple, le rapport du

Professeur Miles ⁴, remis au Chancelier de l'Échiquier en mars 2004, a préconisé une meilleure sensibilisation des emprunteurs à ce risque.

En octobre 2004, la surveillance de l'activité de prêt hypothécaire au sens large, y compris le conseil indépendant et la préparation des dossiers, a été confiée à l'autorité des marchés financiers, la *Financial Service Authority (FSA)*. Tout intermédiaire participant à l'activité de prêt hypothécaire doit, soit avoir été agréé par la FSA, soit agir pour le compte d'un intermédiaire agréé. L'activité de prêt hypothécaire sans agrément est désormais sanctionnée pénalement. La FSA a par ailleurs édicté un corps de règles qui a renforcé les mesures de protection, d'information et de conseil des clients, jusqu'alors contenues dans le code de déontologie de l'association professionnelle des prêteurs, le *Council of Mortgage Lenders*. Les règles de la FSA prévoient également des conditions de qualification applicables au personnel des prêteurs, sanctionnées par la réussite à un examen de compétence professionnelle.

1.3. Le crédit à la consommation

TABLEAU 9 – ENDETTEMENT PAR HABITANT AU TITRE DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION À FIN 2004		
	2003	2004
Royaume-Uni	4 208	4 733
Irlande	3 941	4 696
Autriche	2 532	2 914
Allemagne	2 798	2 869
Luxembourg	2 356	2 469
France	1 897	1 967
Grèce	1 124	1 539
Finlande	1 403	1 538
Espagne	1 327	1 445
Pays-Bas (1)	1 257	1 357
Belgique	1 320	1 356
Italie	864	992
Portugal	830	861
Ensemble	2 178	2 359

(en euros par habitant)

(1) Octobre 2004 .

Prévisions Eurostat pour la population à fin 2004

Sources : Comptes nationaux, Banque de France – DESM et calculs OEE - Observateur Cetelem

⁴ « The UK mortgage market : taking a longer term view » – mars 2004.

TABLEAU 10 – TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE L'ENCOURS DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION POUR L'ENSEMBLE DES MÉNAGES

(en pourcentage de croissance par rapport au même mois de l'année précédente)

	2002	2003	2004
Autriche	7,9	– 6,9	15,1
Belgique	2,1	1,6	3,0
Allemagne	0,9	2,9	2,6
Espagne	9,5	6,1	10,7
Finlande	5,0	9,2	9,9
France	2,7	5,1	4,2
Grèce	24,2	27,2	37,4
Irlande	–	–	20,6
Italie	9,8	11,1	15,4
Luxembourg	–	–	5,8
Pays-Bas (1)	7,7	9,6	8,4
Portugal	– 2,5	10,4	4,2
Royaume-Uni	12,4	5,7	13,2
Ensemble (2)	4,2	2,5	8,7

(1) Septembre 2004/Septembre 2003.

(2) Hors Irlande et Luxembourg.

Sources : Comptes nationaux, Banque de France – DESM et calculs OEE - Observateur Cetelem

L'encours du crédit à la consommation en Europe a augmenté moins rapidement que celui du crédit au titre de l'habitat au cours des trois dernières années. Cependant, après un net ralentissement en 2003, une vive accélération a été observée en 2004 dans plusieurs pays. Dans certains pays, des évolutions spécifiques de l'environnement réglementaire et fiscal ont pu influencer les comportements d'offre et de demande de crédit à la consommation.

Belgique

Le niveau d'endettement par habitant au titre du crédit à la consommation est parmi les plus faibles d'Europe, et il a augmenté de manière beaucoup moins significative en 2004 que dans les autres pays (3%). Pourtant, plusieurs mesures de baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été prises depuis 2002, ce qui a soutenu les dépenses de consommation des ménages, et peut-être indirectement contribué à stimuler leur demande de crédit.

Le contexte concurrentiel de l'offre de crédit s'est sensiblement modifié dans les années récentes : les prêteurs non bancaires (entreprises de la grande distribution, sociétés de vente par correspondance, sociétés de financement) ont vu passer leur part de marché de 12% à 18% entre 1995 et 2004 (source : rapport annuel 2004 de la Banque nationale de Belgique). Face à cette évolution, un « fichier positif » a été créé en juin 2003. Le fichier doit être consulté par l'établissement prêteur avant la mise en place de tout nouveau crédit, afin de connaître l'ensemble des crédits déjà souscrits par son client et ses éventuels défauts de remboursement.

Une loi du 24 mars 2003 modifiant la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation vise à limiter le surendettement, par plusieurs dispositions nouvelles, notamment :

- une meilleure publicité du taux effectif global de l'emprunt ;
- la mise à disposition par l'établissement prêteur d'un prospectus décrivant le crédit proposé ;
- l'obligation pour l'établissement prêteur de s'informer sur la solvabilité du demandeur ;
- l'instauration d'un délai de réflexion de 7 jours au bénéfice de l'emprunteur.

France

Après une année 2002 de quasi-stagnation en termes réels de l'encours du crédit à la consommation, une croissance plus soutenue a été observée en 2003 et 2004, respectivement de 5,1% et 4,2%. L'endettement par habitant au titre du crédit à la consommation est moins élevé en France qu'en moyenne en Europe.

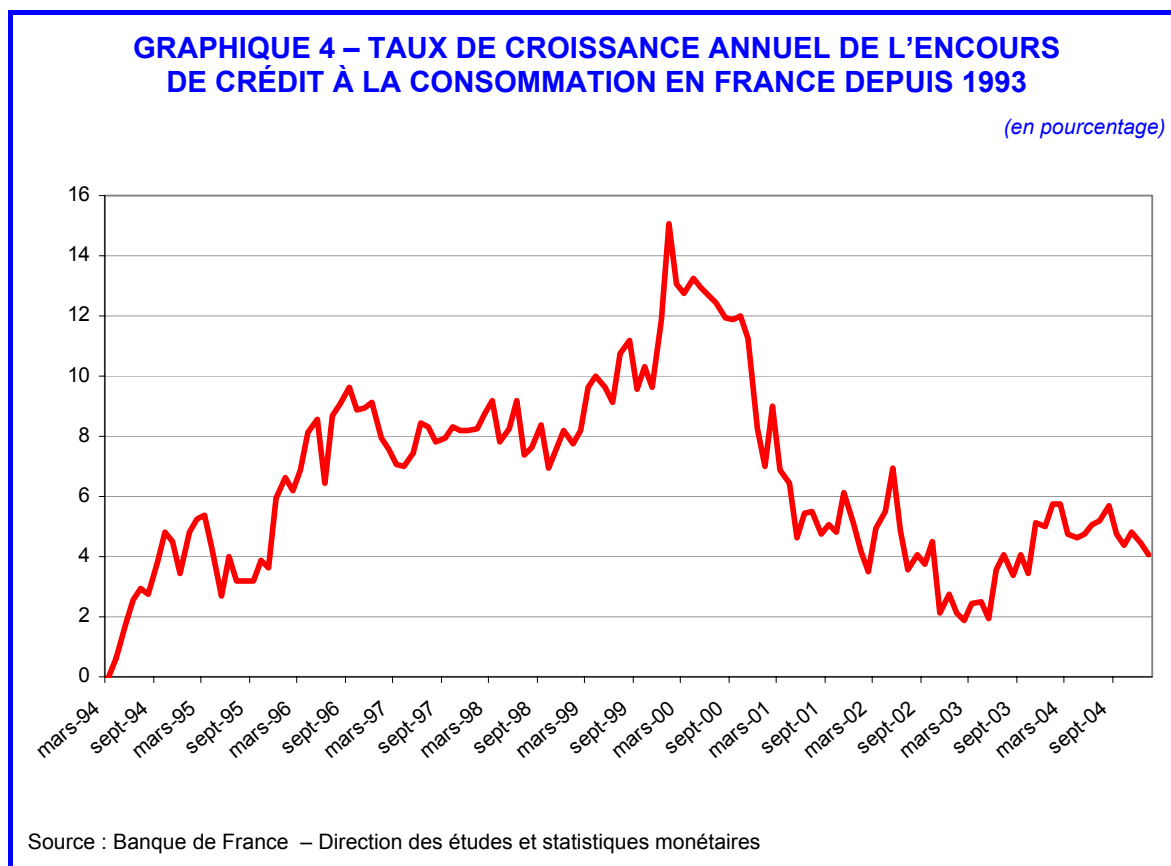
Au second semestre 2004, dans le cadre d'un plan de relance de la consommation, les Français ont été incités à s'endetter par la réduction d'impôts qui a été accordée pour les crédits à la consommation conclus entre le 1^{er} mai 2004 et le 31 mai 2005. Cette réduction est égale à 25% du montant des intérêts payés en 2004 et 2005, plafonnés à 600 euros par an et par foyer fiscal, soit une réduction maximum de 150 euros par an. Les crédits renouvelables souscrits avant le 1^{er} mai 2004 bénéficient aussi de cette mesure, pour leur utilisation au cours de la même période. Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, les crédits considérés doivent avoir été utilisés pour l'achat de biens de consommation ou le financement de prestations de services à usage privé.

Le crédit à la consommation reste cependant freiné en France par la réglementation de l'usure. La loi du 1^{er} août 2003 sur l'initiative économique a abrogé le délit d'usure s'agissant des prêts professionnels aux personnes morales, mais il l'a maintenu pour les prêts aux personnes physiques, y compris les entrepreneurs individuels.

L'impact de l'interdiction des prêts usuraires en France est d'autant plus fort que le niveau général des taux d'intérêt est faible. Le taux d'usure est en effet calculé sur la base du taux effectif moyen « pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour les opérations de même nature comportant des risques analogues » (article L.313-3 du Code de la consommation). Les taux d'usure sont égaux à ces taux effectifs moyens, majorés d'un tiers. Pour les prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 1 524 euros, le taux effectif moyen ressortait par exemple à 6,64% et le taux d'usure à 8,85% au quatrième trimestre 2004 (contre respectivement 8,10% et 10,80% au quatrième trimestre 2002). La rémunération maximum d'un risque important, par rapport au risque moyen, a donc baissé en France de 2,70% à 2,21% en deux ans (soit la différence entre le taux d'usure et le taux effectif global). Au premier trimestre 1995, alors que les taux moyens effectifs pour ce type de crédit avoisinaient les 12%, la rémunération maximum des risques importants s'élevait à 3,92%. La rémunération des prêteurs pour ces risques a donc baissé de 44% depuis 10 ans. Pourtant, le coût de gestion et le coût du risque supplémentaire pour l'établissement prêteur n'ont pas de relation avec le niveau général des taux. La baisse de rémunération ne peut que limiter l'offre de crédit aux personnes ayant des revenus faibles ou incertains. S'il devait être maintenu, le taux d'usure devrait donc se calculer en valeur absolue (comme par exemple aux Pays-Bas), plutôt qu'en pourcentage du taux moyen.

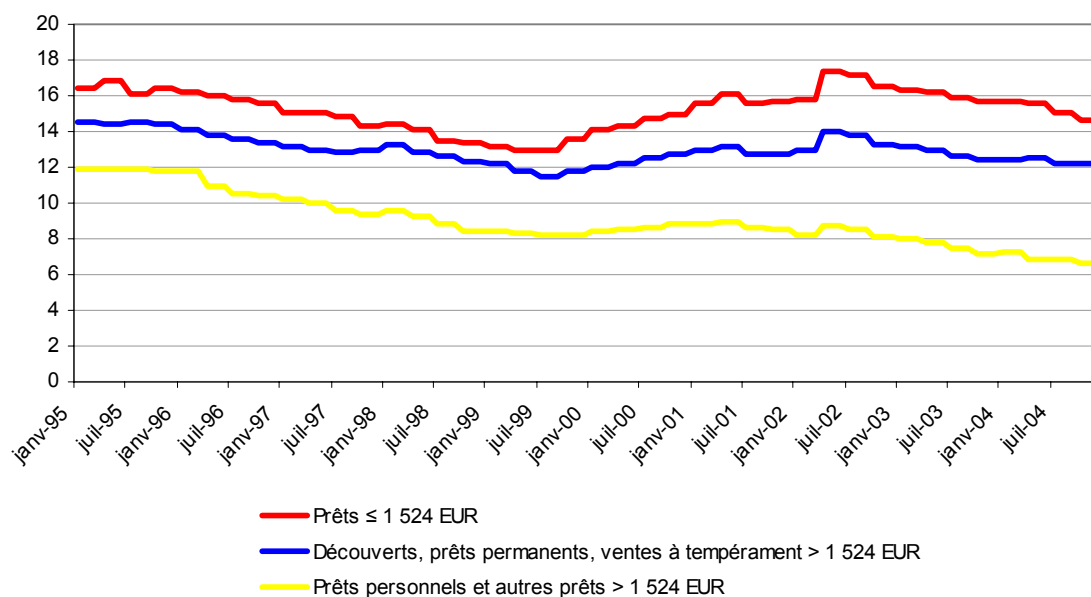
S'agissant des cas de surendettement dans lesquels la situation du débiteur apparaît irrémédiablement compromise, la « loi Borloo » du 1^{er} août 2003 a introduit en France la procédure de rétablissement personnel, qui permet, par une décision du juge de l'exécution prise en général sur initiative des commissions de surendettement, l'effacement total des dettes autres qu'alimentaires. L'ensemble des crédits, quel que soit leur objet, sont donc concernés. L'effacement des dettes implique la liquidation des biens du débiteur sauf les meubles nécessaires à la vie courante et les biens non professionnels indispensables à l'exercice de l'activité professionnelle. Aucun nouvel effacement de dettes n'est possible avant un délai de huit ans (Cf. le rapport du Comité consultatif du Conseil national du crédit et du titre sur l'exercice 2002-2003, pages 53 à 57).

Signalons enfin que la « loi Chatel » du 28 janvier 2005, tendant à conforter la confiance et la protection du consommateur, facilitera la résiliation des contrats de services tacitement reconductibles, y compris les crédits des banques. Elle impose au prêteur de prévenir son client au moins un mois avant la date limite de renouvellement du contrat et elle donne le droit à l'emprunteur ayant un crédit renouvelable de demander à tout moment la réduction de sa réserve de crédit, la suspension de son droit à l'utiliser ou la résiliation du contrat. Ces mesures devraient conduire à réduire les crédits qui ne sont pas réellement nécessaires aux clients. Mais en sens inverse, la même loi autorise désormais le « crédit gratuit » en dehors des lieux de vente.



GRAPHIQUE 5 – TAUX D'INTÉRÊT DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION

(en pourcentage)



Source : Banque de France – Direction des études et statistiques monétaires

Grèce

La Banque de Grèce a aboli en juin 2003 toutes les restrictions au crédit à la consommation.

Les crédits à la consommation, qui avaient connu un plus haut à la mi-2001, ont ensuite décliné jusqu'à l'été 2003, date à laquelle les restrictions réglementaires ont été supprimées. Le crédit à la consommation est, depuis cette date, à nouveau en très forte augmentation.

Italie

Malgré une croissance importante en 2003 et 2004, les Italiens restent parmi les Européens ayant le moins recours au crédit.

Comme en France, l'offre de crédit aux catégories de population les moins solvables est limitée par la réglementation du taux de l'usure. Toutefois, cette réglementation est moins restrictive qu'en France, puisque les taux peuvent s'écarter de 50% des taux moyens pratiqués sur la même catégorie de prêt en moyenne par les établissements prêteurs.

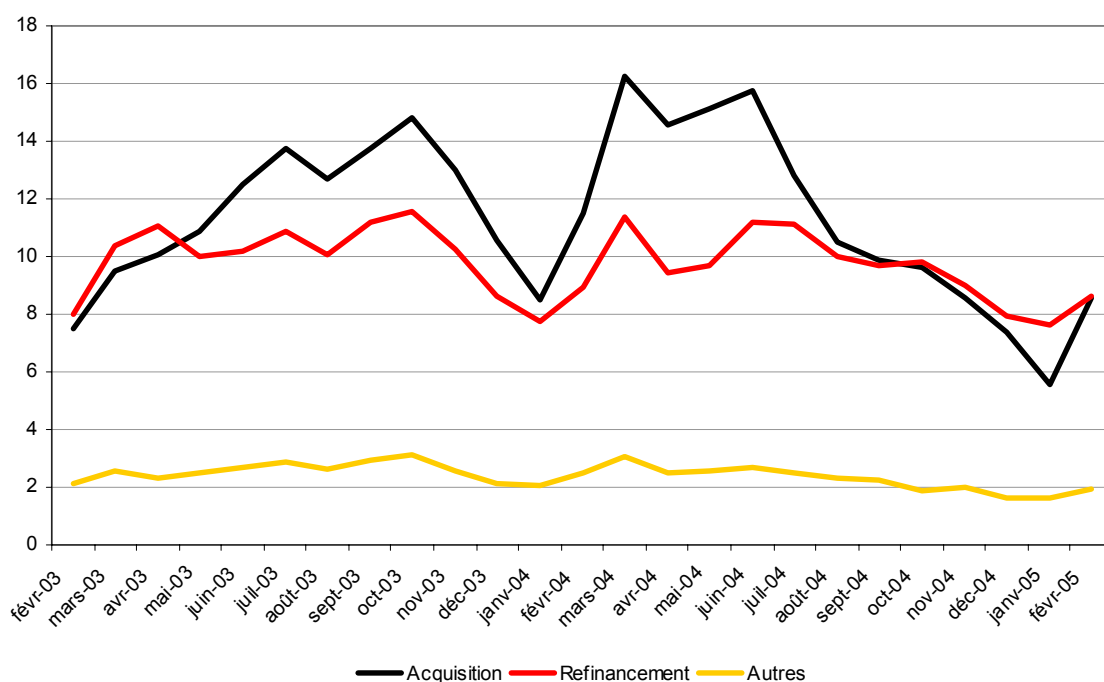
Royaume-Uni

Le crédit à la consommation a deux composantes : le crédit non garanti (« *unsecured* »), et la partie du crédit hypothécaire qui n'a pas pour objet de financer l'acquisition du bien immobilier apporté en garantie.

Alors que la croissance du crédit non garanti a eu tendance à ralentir depuis les sommets atteints en 2001, la deuxième composante, appelée « extraction hypothécaire » (« *mortgage equity withdrawal* ») a continué de se développer rapidement au Royaume-Uni⁵. Avec la très forte hausse ces dernières années des prix de l'immobilier au Royaume-Uni, beaucoup de ménages ont tiré parti de la valorisation de leur logement pour obtenir des crédits supplémentaires. En 2004, les flux bruts de refinancement hypothécaires ont baissé au second semestre, mais beaucoup moins fortement que les prêts hypothécaires destinés à l'acquisition d'un logement, et ils sont plus importants que ces derniers depuis septembre 2004.

**GRAPHIQUE 6 – FLUX BRUT DE CRÉDITS GARANTIS PAR UN LOGEMENT
ACCORDÉS AUX MÉNAGES BRITANNIQUES**

(en milliards de livres sterling)



Source : Banque d'Angleterre

Les statistiques d'encours d'endettement disponibles pour le Royaume-Uni distinguent le crédit non garanti du crédit du crédit garanti, mais au sein de ce dernier elles n'isolent pas l'encours restant dû qui a servi à financer le logement de l'emprunteur. Les statistiques présentées dans les tableaux 8 et 9 ne portent donc que sur le crédit non garanti. Elles montrent que la croissance de l'endettement au titre des crédits non garantis s'est un peu ralentie en 2003, pour s'accélérer à nouveau en 2004.

⁵ Pour une description de l'extraction hypothécaire au Royaume-Uni, on pourra se référer à « *Crédit hypothécaire et soutien à la consommation : quelles leçons à tirer du modèle anglo-saxon ?* » Jean-Stéphane MESONNIER – Bulletin de la Banque de France n° 129, septembre 2004.

À côté des formes de crédit habituelles dans toute l'Europe, le marché britannique du crédit non garanti présente plusieurs particularités :

- les cartes de crédit représentent une part de l'encours nettement plus importante que dans les autres pays européens : 30% de l'encours total de crédit à la consommation non garanti à fin 2004 (source : Banque d'Angleterre) ;
- un grand nombre de Britanniques empruntent de très petites sommes à des prêteurs sur gages, des prêteurs à domicile, des prêteurs « jours de paie »⁶ ;
- Les « *Credit Unions* », qui sont des structures mutuelles surtout développées en Écosse, offrent des crédits modestes, qui s'apparentent au microcrédit. Les « *Credit Unions* » ont environ 400 000 membres.

Le *Consumer Credit Act* de 1974 définit les relations entre les prêteurs et les emprunteurs. En décembre 2003, le *Department of Trade and Industry (DTI)* a publié un Livre Blanc visant à réformer en profondeur cette loi afin de prendre en compte les nouvelles formes de crédit et de mieux protéger les emprunteurs. Les réformes proposées, dont certaines comme celle relative aux remboursements anticipés d'ores et déjà adoptées, seront mises en place progressivement. Elles portent principalement sur :

- l'amélioration de la transparence du marché : simplification de la publicité, meilleure information du client avant la signature du contrat de prêt notamment sur les modalités de remboursement anticipé dont le coût est par ailleurs plafonné, accélération des procédures pour la souscription de crédit en ligne ;
- le renforcement de l'équité du marché : accroissement des moyens de détection et de répression des pratiques frauduleuses, remplacement de la notion limitée de pratique « exorbitante » (« *extortionate* »), par celle plus large de pratique « inéquitable » (« *unfair* ») qui s'appliquerait non seulement au coût du crédit, mais aussi aux pratiques de vente, l'appréciation par le prêteur de la solvabilité de l'emprunteur et l'information. Le Livre Blanc traite, pour l'écarter, l'hypothèse d'un plafonnement des taux d'intérêt⁷ ;
- la suppression du plafond de crédit de 25 000 livres sterling au-delà duquel la législation protectrice des particuliers ne s'appliquait plus.

⁶ Le « *Payday loan* », largement pratiqué aux États-Unis et dans une moindre mesure au Royaume-Uni est un prêt de faible montant, sur une durée très courte, garanti par un chèque dont la date est celle du prochain jour de paie.

⁷ Ce choix a été conforté par une recherche conduite en 2004 sur l'effet des réglementations du prêt usuraire en Europe. *Policis*, « *the effect of interest rate controls in other countries* », août 2004.

2.

LE FINANCEMENT DES MÉNAGES EUROPÉENS : ÉPARGNE ET RECOURS AU CRÉDIT

Les tableaux de financement des ménages présentés ci-après permettent d'avoir une vue synthétique sur l'ensemble des investissements financiers ou non financiers des ménages et leur équilibre par l'épargne et le crédit. La méthode utilisée a été présentée dans l'étude réalisée en 2004 pour le Comité Consultatif du Conseil national du crédit et du titre. Les tableaux 11 et 12 synthétisent les informations disponibles sur la base des comptes nationaux pour 2002 et 2003.

TABLEAU 11 – TABLEAU DE FINANCEMENT BRUT DES MÉNAGES EN 2003*(en pourcentage du revenu disponible brut)*

	Ressources				Emplois		
	Taux d'épargne brut	Taux de recours au crédit	Transferts et ajustements statistiques	Taux de financement total	Taux d'investissement physique	Taux de placements financiers	Taux d'accumulation total (1)
Pays-Bas	16,6	18,4	– 1,4	33,6	12,0	21,6	33,6
Espagne	10,6	14,5	2,5	27,6	11,4	16,2	27,6
Royaume-Uni	5,8	17,9	0,2	23,9	7,5	16,4	23,9
Belgique	15,7	3,0	3,6	22,3	9,0	13,3	22,3
Italie	16,2	3,5	2,3	22,0	9,4	12,6	22,0
Portugal	11,4	9,3	0,2	20,9	7,4	13,5	20,9
France	15,7	4,0	0,4	20,1	8,5	11,6	20,1
Allemagne	16,6	1,0	1,2	18,8	9,3	9,5	18,8
Autriche	13,4	3,5	0,9	17,8	7,8	10,0	17,8
Finlande	7,7	7,7	0,2	15,6	9,3	6,3	15,6

(1) Les pays sont présentés dans l'ordre décroissant de leur taux d'accumulation.

Sources : Banques centrales nationales, Eurostat, calculs OEE

TABLEAU 12 – ÉVOLUTION DU TABLEAU DE FINANCEMENT BRUT DES MÉNAGES EN 2003 PAR RAPPORT À 2002*(pourcentage du revenu disponible brut en 2003 moins pourcentage du revenu disponible brut en 2002)*

	Ressources				Emplois		
	Taux d'épargne brut	Taux de recours au crédit	Transferts et ajustements statistiques	Taux de financement total	Taux d'investissement physique	Taux de placements financiers	Taux d'accumulation total (1)
Espagne	0,0	3,4	0,0	3,4	0,7	2,7	3,4
Pays-Bas	0,4	2,4	– 0,1	2,7	– 0,7	3,4	2,7
Royaume-Uni	0,5	2,8	– 0,7	2,6	0,6	2,0	2,6
Finlande	0,1	2,0	0,2	2,3	0,4	1,9	2,3
France	– 0,9	0,7	2,2	2,0	0,0	2,0	2,0
Autriche	1,1	– 0,4	0,1	0,8	0,2	0,6	0,8
Belgique	– 1,1	0,3	1,2	0,4	0,0	0,4	0,4
Allemagne	0,2	– 0,1	0,3	0,4	– 0,1	0,5	0,4
Italie	0,2	0,2	– 2,7	– 2,3	– 0,9	– 1,4	– 2,3
Portugal	– 0,2	– 1,4	– 3,0	– 4,6	– 1,8	– 2,8	– 4,6

(1) Les pays sont présentés dans l'ordre décroissant de la variation de leur taux d'accumulation.

Sources : Banques centrales nationales, Eurostat, calculs OEE

Le taux d'accumulation

À l'exception des Italiens et des Portugais, les Européens ont accru dans tous les pays leur effort d'accumulation patrimoniale en 2003. Mais le spectre des taux d'accumulation — égaux par définition aux taux de financement — a eu tendance à encore s'accroître en 2003.

Il était déjà élevé aux Pays-Bas et en Espagne en 2002, et il a encore augmenté en 2003 dans ces pays. Les ménages néerlandais ont globalement consacré en 2003 plus du tiers de leur revenu disponible brut à accumuler des actifs financiers, professionnels ou immobiliers. Mais c'est en Espagne que la progression du taux d'accumulation a été la plus forte, financée principalement par une augmentation sensible du recours au crédit.

À l'inverse, et malgré une remontée significative en 2003 surtout imputable aux placements financiers, les Finlandais restent ceux des Européens qui accumulent le moins. Les Italiens et les Portugais ont, quant à eux, diminué à la fois leurs investissements physiques et leurs investissements financiers et présentent la décélération la plus nette de leur taux d'accumulation.

Le cas de la France est encore différent : les ménages ont accumulé plus d'actifs financiers qu'en 2002, et leur investissement physique est, proportionnellement au revenu disponible brut resté le même. Du côté des ressources, l'augmentation du recours au crédit a presque compensé la baisse du taux d'épargne.

Le taux d'investissement physique

De manière générale, le ratio de la Formation Brute de Capital Fixe des ménages à leur revenu disponible brut, appelé ici taux d'investissement physique, n'a pas beaucoup varié entre 2002 et 2003 et les différences entre les pays restent limitées.

Comme en 2002, ce sont les Néerlandais qui ont le plus investi. À l'autre extrême, les Portugais ont abaissé de 2,8 points leur effort, ce qui les met en dernière position parmi les pays étudiés.

Les pays où les ménages recourent beaucoup au crédit ne sont pas nécessairement ceux où ils investissent le plus dans leur logement : le taux d'investissement physique britannique est ainsi inférieur à la moyenne européenne. Une part importante du crédit hypothécaire permet en effet de financer des dépenses de consommation.

Avec un taux de 8,5%, la France se singularise par une très grande stabilité de ce taux d'investissement physique depuis 1995 malgré les fortes variations des prix de l'immobilier.

Le taux de placements financiers

En 2003, le taux de placements financiers a augmenté de manière assez significative dans tous les pays sauf en Italie et au Portugal. Les pays où les ménages ont les plus forts taux de placements financiers — Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni — sont aussi ceux où le taux de recours au crédit est le plus élevé. On rappelle qu'il s'agit d'un constat macroéconomique et non microéconomique : ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages qui s'endettent et qui placent leurs disponibilités.

Le taux de recours au crédit

On appelle ici taux de recours au crédit le flux net de crédits souscrits par les ménages sur une période donnée rapporté à leur revenu disponible brut sur la même période.

Le taux de recours au crédit, dont la fourchette de valeurs s'étend en 2003 de 1% du revenu disponible brut en Allemagne, à 18,4%, aux Pays-Bas, apparaît toujours comme le principal facteur de disparité des taux de financement. Le recours au crédit a augmenté dans une majorité de pays, mais l'intensité de cette augmentation a été variable d'un pays à l'autre.

Après une période d'accélération du recours au crédit de 1995 à 1999, puis de stabilisation ou de recul jusqu'en 2001, la reprise amorcée depuis 2002 en Belgique, en Finlande, en Italie et surtout au Royaume-Uni et en Espagne continue sur sa lancée. C'est aux Pays-Bas que le taux de recours au crédit est le plus important en 2003. Après le très haut niveau atteint en 1999 (22,1%), on avait observé une baisse régulière en 2000, 2001 et 2002, mais l'année 2003 est marquée par une forte reprise.

Le déclin du recours au crédit par les Allemands depuis 1996 se confirme en 2003. Les ménages allemands ont eu recours au crédit dans de fortes proportions après la réunification pour financer les acquisitions de logements, ce qui explique la modération du recours au crédit dans la seconde partie de la décennie.

À l'inverse, la progression se confirme en France en 2003, pour atteindre le taux de 4% du revenu disponible brut, voisin de celui observé en Belgique, en Autriche et en Italie.

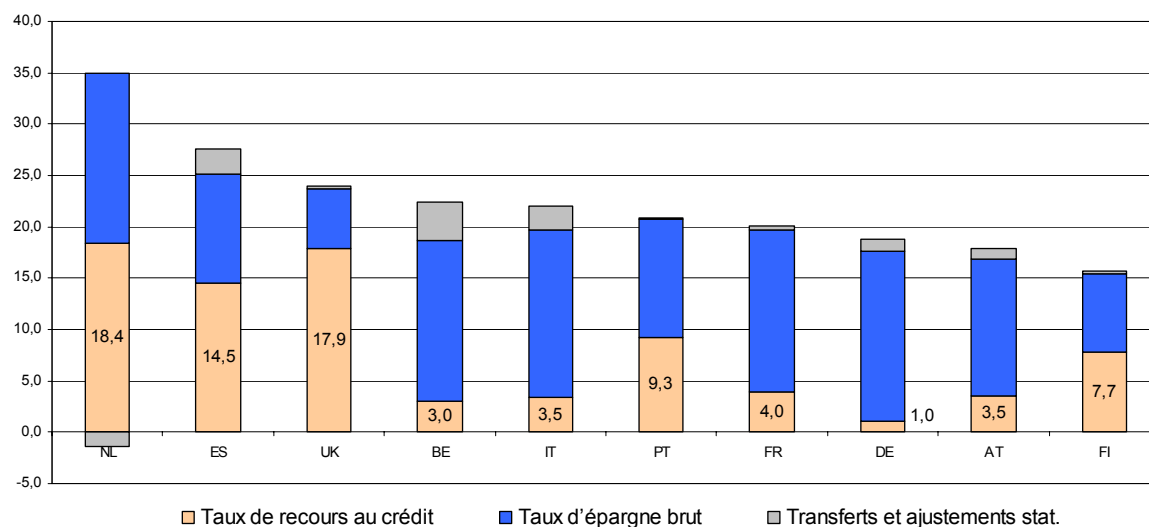
Le taux d'épargne

Le taux d'épargne est resté beaucoup plus inerte que le taux de recours au crédit en 2003 : il a baissé, au plus d'un point environ de revenu disponible brut (en France et en Belgique) et augmenté au plus de 1,1 point (en Autriche). En Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Italie et au Portugal, il est resté quasiment stable.

La géographie des taux d'épargne n'a guère évolué en 2003 : ces taux sont stables depuis 2001, et leur hiérarchie entre pays est restée quasiment inchangée. Tous les plus grands pays d'Europe continentale, sauf l'Espagne, continuent de présenter des taux oscillant autour de 16%, tandis que le Royaume-Uni se singularise toujours par un taux de 6% environ, soit presque trois fois moins élevé. La baisse observée en France et en Belgique reste de très faible ampleur par rapport aux variations de la deuxième moitié des années quatre-vingt dix.

GRAPHIQUE 7 – TAUX DE FINANCEMENT EN 2003

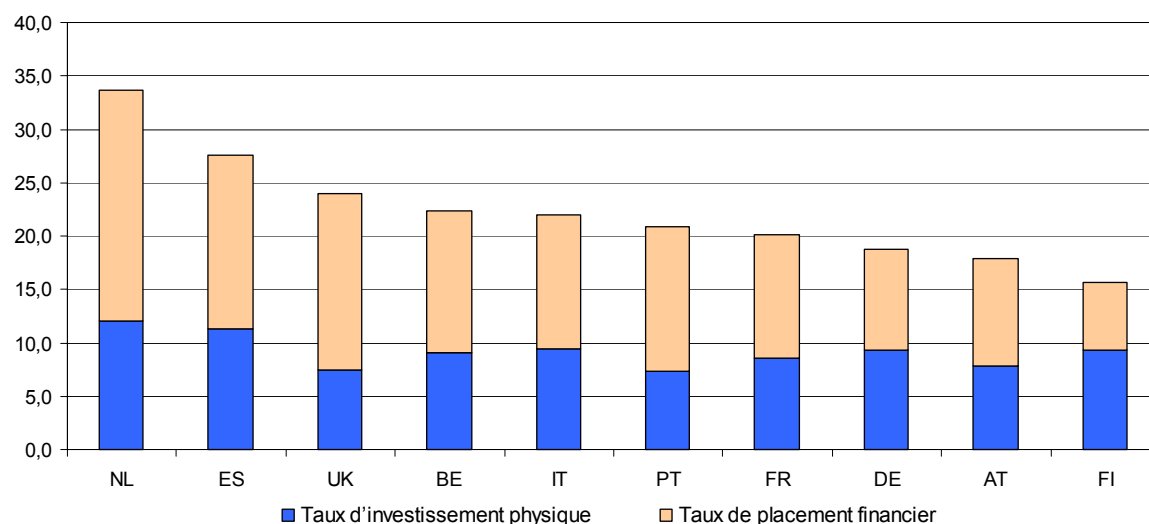
(en pourcentage du revenu disponible brut)



Sources : Banques centrales nationales, Eurostat, calculs OEE

GRAPHIQUE 8 – TAUX D'ACCUMULATION BRUT EN 2003 (TAUX D'INVESTISSEMENT PHYSIQUE + TAUX DE PLACEMENTS FINANCIERS)

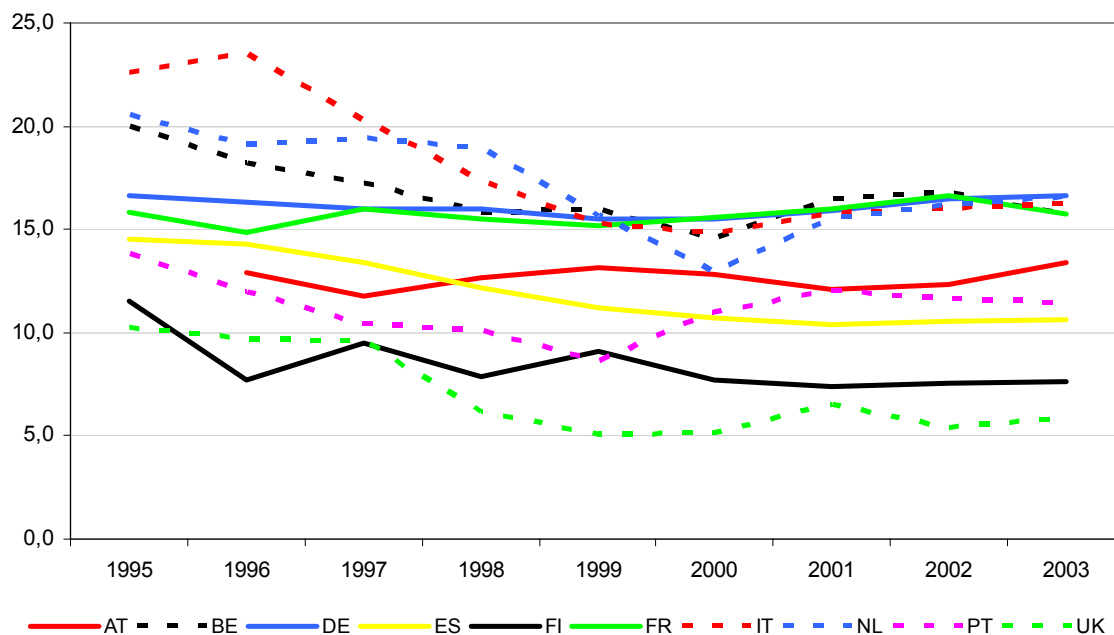
(en pourcentage du revenu disponible brut)



Sources : Banques centrales nationales, Eurostat, calculs OEE

GRAPHIQUE 9 – TAUX D'ÉPARGNE

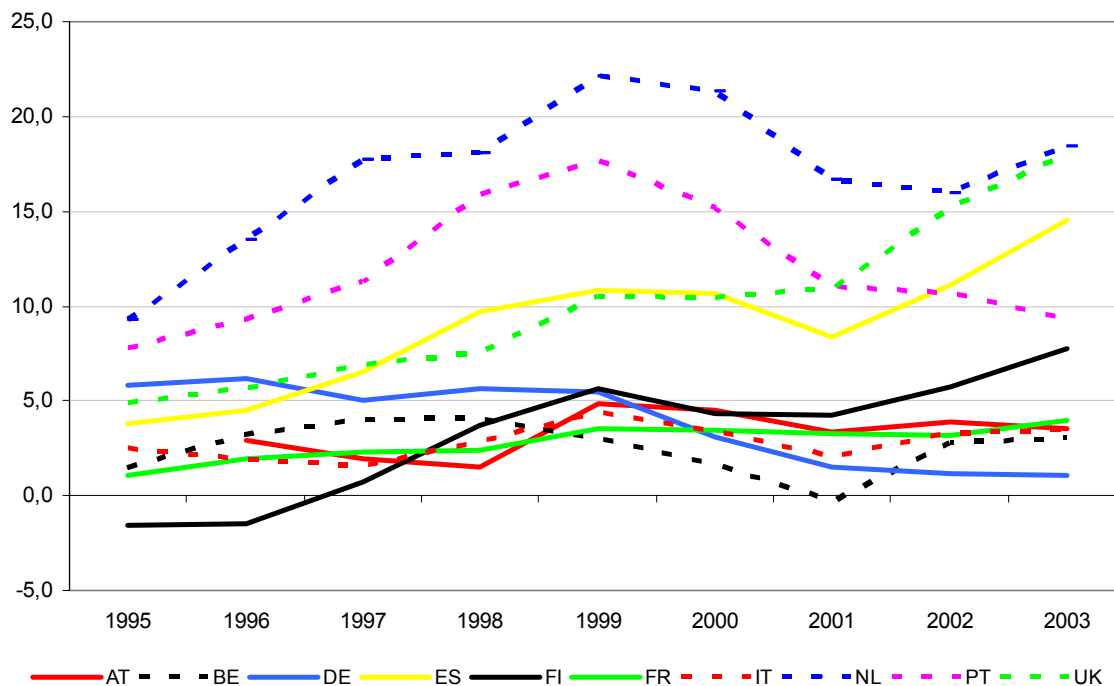
(en pourcentage du revenu disponible brut)



Sources : Banques centrales nationales, Eurostat, calculs OEE

GRAPHIQUE 10 – TAUX DE RECOURS AU CRÉDIT

(en pourcentage du revenu disponible brut)



Sources : Banques centrales nationales, Eurostat, calculs OEE

3.

LA DIFFUSION DU CRÉDIT SELON LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES MÉNAGES

Cette partie de l'étude est une exploitation de données d'enquête auprès des particuliers sur leur recours au crédit dans quatre pays : l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. On cherche à mesurer la diffusion et le niveau de l'endettement, et sa concentration en fonction des caractéristiques sociodémographiques des ménages.

Une première section présente les enquêtes utilisées, une seconde compare les résultats de l'exploitation de ces enquêtes en ce qui concerne le crédit habitat, et une troisième en ce qui concerne le crédit à la consommation.

3.1. Les enquêtes utilisées

Toutes les enquêtes utilisées portent sur les ménages, et non pas sur les individus.

France : l'enquête patrimoine de l'INSEE et l'Observatoire de l'endettement des ménages de la Fédération bancaire française

Pour la France, la source principale utilisée dans cette étude est l'enquête patrimoine de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui porte sur la détention de biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que sur leur endettement. Cette enquête est réalisée tous les quatre ans environ depuis 1986 (enquête sur les seuls actifs financiers en 1986 et en 1991-1992, 1997-1998, 2003-2004) sous sa forme approfondie, et sous une forme plus légère entre deux enquêtes approfondies (1996, 2000). Les statistiques présentées dans cette étude résultent d'une enquête approfondie qui a été conduite d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages⁸. Ces données sont encore provisoires.

Pour certaines informations — la diffusion de l'endettement selon le nombre d'enfants au foyer, la situation familiale et le statut d'occupation du logement des ménages qui recourent au crédit non professionnel —, on utilise une enquête réalisée chaque année par TNS-Sofres, pour le compte de l'Observatoire de l'endettement des ménages de la Fédération bancaire française, auprès d'un échantillon représentatif des ménages français. La première enquête a été réalisée en 1989, ce qui permet à l'Observatoire de l'endettement des ménages de travailler sur des historiques de presque quinze ans. C'est l'enquête réalisée en novembre 2003 qui est utilisée dans la présente étude. Le questionnaire sur l'endettement a été envoyé à 8 045 ménages ; 5 810 d'entre eux ont répondu, soit un taux de réponse de 72,2%.

Allemagne : l'enquête de l'Office de statistiques fédéral

En Allemagne, l'Office de statistiques fédéral « *Statistisches Bundesamt* » réalise tous les cinq ans une enquête auprès de 50 000 ménages environ. La dernière enquête « Revenus et consommation » porte sur l'année 2003. Cette enquête donne des informations détaillées sur la détention et le montant de crédits à la consommation et immobiliers détenus par les ménages.

⁸ Les premiers résultats de cette enquête sont présentés par Marie Cordier et Catherine Rougerie, « *Le patrimoine des ménages début 2004, le déploiement de l'épargne salariale* », INSEE Première, Septembre 2004.

Italie : l'enquête de la Banque d'Italie

La Banque d'Italie réalise tous les deux ans une enquête complète sur les revenus et le patrimoine des ménages italiens. L'enquête inclut un volet sur l'endettement.

L'enquête exploitée dans cette étude porte sur l'année 2004. 8 012 ménages ont participé à cette enquête.

Royaume-Uni

Pour le Royaume-Uni, nous utilisons l'enquête « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, qui est réalisée tous les ans depuis 1991. Mais les questions sur le crédit non hypothécaire ne sont posées que tous les cinq ans.

Nous utiliserons donc la dernière vague de l'enquête (2003-2004) pour les questions relatives au crédit à l'habitat et hypothécaire et la vague 2000-2001 pour les questions relatives au crédit à la consommation. Les réponses d'un échantillon représentatif de 12 177 ménages sont disponibles pour les questions relatives au crédit immobilier et de 8 561 ménages pour les questions relatives au crédit à la consommation.

Pour certains critères, essentiellement de revenu du chef de famille, nous utilisons également une enquête commandée par la Banque d'Angleterre à NMG Research en septembre 2004. 1 838 individus ont été interrogés pour cette enquête.

Le tableau 13 indique de manière synthétique les résultats dont nous disposons sur le pourcentage de ménages ayant recours au crédit dans les quatre pays considérés :

TABLEAU 13 –TAUX DE DÉTENTION GLOBAL DE CRÉDITS				
<i>(en pourcentage du nombre de ménages)</i>				
	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Crédits habitat	26,5	29,7	9,5	41,9
Crédits à la consommation	15,8	27,7	10,1	49,3
Crédits professionnels	ND	3,8	ND	ND
Tous types de crédits	–	48,0	–	–
Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du <i>Statistisches Bundesamt</i> , Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « <i>British Household Panel Survey</i> » de l' <i>Institute for Social and Economic Research</i> , vague 2003-2004 pour le crédit habitat et 2000-2001 pour le crédit à la consommation				

3.2 La diffusion du crédit à l'habitat

Diffusion globale du crédit à l'habitat

La diffusion du crédit à l'habitat est du même ordre de grandeur en Allemagne et en France. Elle est beaucoup plus faible en Italie, et beaucoup plus élevée au Royaume-Uni.

TABLEAU 14 – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À L'HABITAT	
<i>(en pourcentage du nombre de ménages)</i>	
Allemagne	26,5
France	29,7
Italie	9,5
Royaume-Uni	41,9
Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du <i>Statistisches Bundesamt</i> , Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « <i>British Household Panel Survey</i> » de l' <i>Institute for Social and Economic Research</i> , vague 2003-2004	

Le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement est plus élevé au Royaume-Uni (69%) qu'en Allemagne (43%) et en France (56%). La large diffusion du crédit hypothécaire parmi les ménages britanniques apparaît comme une conséquence de cette situation.

À l'inverse, l'Italie est dans une situation très spécifique : le recours au crédit y est nettement moins répandu que dans les autres pays, et pourtant c'est aussi le pays où le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement est le plus élevé (83%). Mais on est plus souvent propriétaire dans le sud du pays que dans le nord, et plus souvent dans les petites agglomérations que dans les grandes. Le confort des logements est souvent faible et les prix de l'immobilier sont restés beaucoup plus stables en Italie que dans le reste de l'Europe. Le recours au crédit y est donc moins nécessaire.

TABLEAU 15 – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À L'HABITAT PAR LES MÉNAGES PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT	
<i>(en pourcentage du nombre de ménages)</i>	
France (1)	45,1
Royaume-Uni (2)	41,2
Sources : (1) Observatoire de l'endettement des ménages - FBF (nov. 2003) – (2) <i>NMG Research Survey</i> (sept. 2004)	

L'âge

Dans les quatre pays étudiés, le pourcentage de ménages ayant un crédit à l'habitat en cours selon l'âge du chef de ménage, a un profil en cloche : partant d'un minimum en dessous de 25 ans, il

progresses jusqu'à la tranche des 35-44 ans, pour redescendre ensuite et ne plus représenter que 10% ou moins des ménages au-delà de 65 ans.

TABLEAU 16 – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À L'HABITAT SELON L'ÂGE				
<i>(en taux d'équipement selon l'âge du chef de famille)</i>				
	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 25 ans	2	3	9	25
25 à 34 ans	19	35	16	63
35 à 44 ans	39	50	18	69
45 à 54 ans	38	45	14	60
55 à 59 ans	31	31	10	37
60 à 64 ans	10	21	6	20
65 ans et plus	10	7	3	6
Total	27	30	10	42

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

Dans les quatre pays, environ un ménage sur trois ayant un crédit à l'habitat est dans la tranche des 35-44 ans. Le centre de gravité du crédit habitat est cependant plus proche des tranches jeunes au Royaume-Uni que dans les autres pays : la proportion de ménages des 25-34 ans ayant recours au crédit à l'habitat est près de deux fois plus élevée au Royaume-Uni qu'en France.

Dans les tranches d'âge à partir de 55 ans, les comportements des Britanniques sont plus proches de ceux des Français. Et le poids relatif de ces tranches d'âge parmi l'ensemble des ménages ayant un crédit à l'habitat est donc moindre au Royaume-Uni qu'en France, et surtout qu'en Allemagne et en Italie.

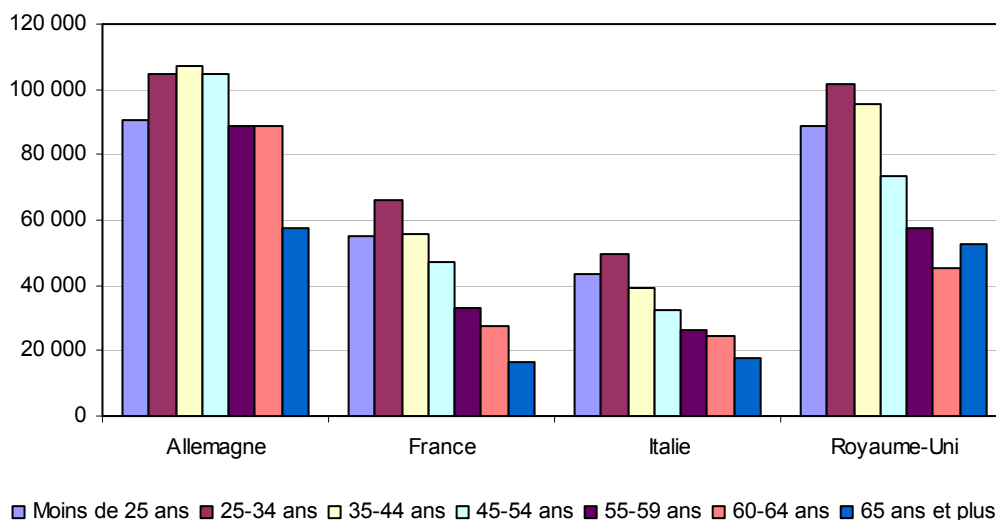
TABLEAU 17 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN CRÉDIT À L'HABITAT SELON L'ÂGE				
<i>(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)</i>				
	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 25 ans	0,3	0,4	0,7	3,1
25 à 34 ans	8,9	18,1	12,3	23,8
35 à 44 ans	33,5	32,7	32,0	33,9
45 à 54 ans	28,4	29,2	28,7	24,7
55 à 64 ans	18,9	13,2	17,1	10,9
65 ans et plus	10,1	6,4	9,2	3,6
Total	100	100	100	100

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

Dans les quatre pays, le capital restant dû au titre du crédit immobilier ou hypothécaire est en moyenne le plus élevé dans les tranches d'âge comprises entre 25 et 44 ans, et même 54 ans dans le cas de l'Allemagne. Il est minimum dans la tranche des 65 ans et plus en Allemagne, en France, en Italie, et dans la tranche 60-64 ans au Royaume-Uni.

GRAPHIQUE 11 – ENCOURS MOYEN DE L'ENDETTEMENT IMMOBILIER OU HYPOTHÉCAIRE SELON L'ÂGE

(en euros)



Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

C'est en France que le rapport entre l'endettement moyen de la tranche où il est en moyenne le plus élevé et où il est le plus faible, est le plus élevé : le capital restant dû par les 25-34 ans est en moyenne presque quatre fois plus élevé que celui des 65 ans et plus.

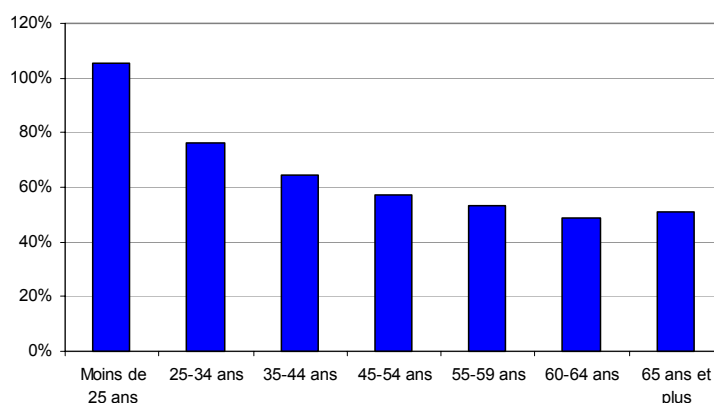
TABLEAU 18 – RAPPORT ENTRE LE MONTANT MOYEN DU CAPITAL RESTANT DÙ DANS LA TRANCHE D'ÂGE OÙ IL EST LE PLUS ÉLEVÉ ET OÙ IL EST LE PLUS FAIBLE

Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
1,9	3,9	2,8	2,3

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

On dispose aussi, dans le cas de la France, d'informations sur le montant du crédit initial. En moyenne, le capital restant dû représenterait plus de 63% du montant initialement emprunté. Jusqu'à 54 ans, ce pourcentage diminue, influencé par l'ancienneté du crédit. Au-delà, il reste stable quelle que soit la tranche d'âge, et représente environ la moitié du crédit initial.

GRAPHIQUE 12 – RAPPORT MOYEN ENTRE LE CAPITAL RESTANT DÛ ET LE CRÉDIT INITIAL SELON L'ÂGE DU CHEF DE MÉNAGE EN FRANCE



Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

Les catégories socioprofessionnelles

Les nomenclatures de catégories socioprofessionnelles utilisées dans les enquêtes sont trop différentes pour autoriser des comparaisons détaillées. Il est cependant possible de comparer les taux de détention selon que le chef de ménage est actif, retraité ou inactif (autre que retraité).

C'est de très loin parmi les actifs que la proportion de ménages ayant un crédit immobilier est la plus élevée.

Au Royaume-Uni, les retraités ont moins souvent un crédit à l'habitat en cours qu'en France et en Allemagne. À l'inverse, les autres inactifs sont proportionnellement plus nombreux à être dans ce cas. Mais cette catégorie est hétérogène : elle inclut les chômeurs — deux fois moins nombreux au Royaume-Uni que dans les trois autres pays par rapport à la population active —, qui ont un accès limité au crédit. Elle inclut aussi les foyers où le chef de ménage est inactif sans être chômeur (étudiant, parent au foyer, handicapé, etc.).

TABLEAU 19 – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À L'HABITAT SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ

(en pourcentage du nombre de ménages)

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Actifs	36,9	41,6	15,6	63,8
Retraités	12,4	11,2	4,4	7,0
Autres inactifs	9,9	7,4	5,2	25,7
Total	26,5	29,7	9,5	41,8

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

Parmi les actifs, les ouvriers et les employés sont les deux catégories socioprofessionnelles parmi lesquelles le crédit à l'habitat est le moins diffusé. Les agriculteurs, les professions libérales et les cadres y recourent à peu près dans les mêmes proportions.

TABLEAU 20 – ALLEMAGNE : TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À L'HABITAT DES ACTIFS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(en pourcentage du nombre de ménages)

Agriculteur	35,0
Artisan, commerçant, travailleur indépendant	48,2
Fonctionnaire	51,0
Employé	36,3
Ouvrier	30,7
Total actifs	36,9

Source : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*

TABLEAU 21 – FRANCE : TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À L'HABITAT DES ACTIFS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(en pourcentage du nombre de ménages)

Agriculteur	54,3
Artisan, commerçant, industriel	50,1
Profession libérale	56,2
Cadre	54,2
Profession intermédiaire	46,2
Employé	27,0
Ouvrier qualifié	40,3
Ouvrier non qualifié	27,5
Total actifs	41,6

Source : Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE

Le nombre d'enfants et la situation familiale

Dans les trois pays pour lesquels on dispose de cette information – l'Allemagne, la France et l'Italie – les familles sans enfants recourent nettement moins au crédit habitat que les familles avec enfants. La proportion de foyers italiens sans enfant ayant un crédit à l'habitat est particulièrement faible.

TABLEAU 22 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN CRÉDIT À L'HABITAT SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Allemagne	France (1)	Italie
Sans enfant	18,1	21,3	5,2
Un enfant	31,4	47,0	12,1
Deux enfants	49,7	55,9	16,2
Trois enfants			9,6
Quatre enfants	59,6	57,3	17,2
Cinq enfants et plus			13,3
Total	26,5	28,5	9,5

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, (1) Observatoire de l'endettement des ménages – FBF (novembre 2003), Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie

L'analyse selon la situation familiale recoupe les précédentes : les veufs, plus âgés que la moyenne de la population, recourent très peu au crédit à l'habitat. Les célibataires y recourent moins que les couples mariés ou vivant en concubinage. En France, les concubins y recourent un peu moins que les couples mariés, alors qu'ils recourent plus au crédit à la consommation.

TABLEAU 23 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN CRÉDIT À L'HABITAT SELON LA SITUATION FAMILIALE

(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

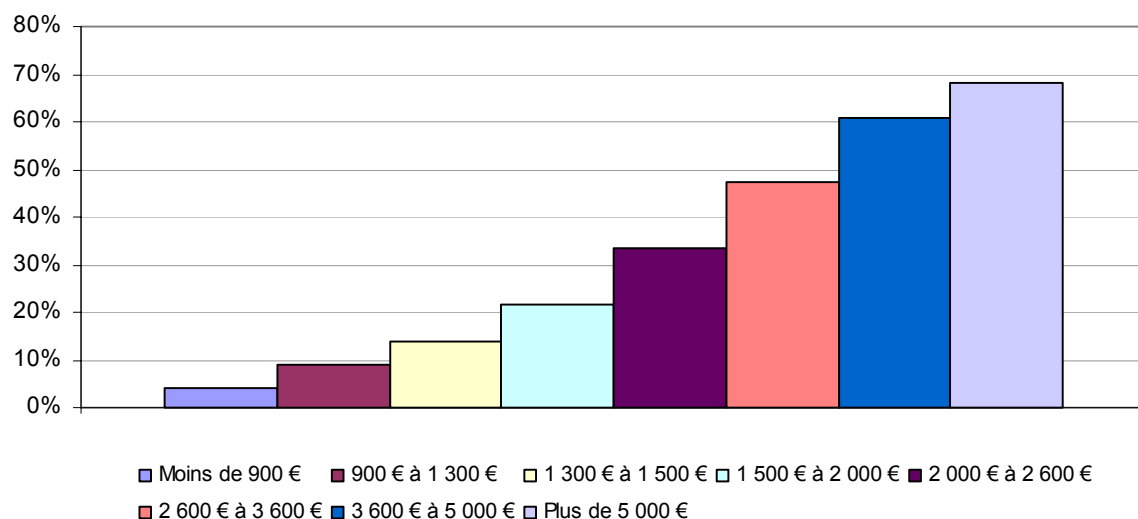
	Allemagne	France (1)	Italie
Marié	33,7	37,8	12,1
En concubinage		33,6	–
Célibataire	12,4	17,9	6,5
Divorcé (e)		17,7	7,8
Veuf (ve)		6,7	2,3
Total	26,5	28,5	9,5

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, (1) Observatoire de l'endettement des ménages – FBF (novembre 2003), Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie

Le revenu

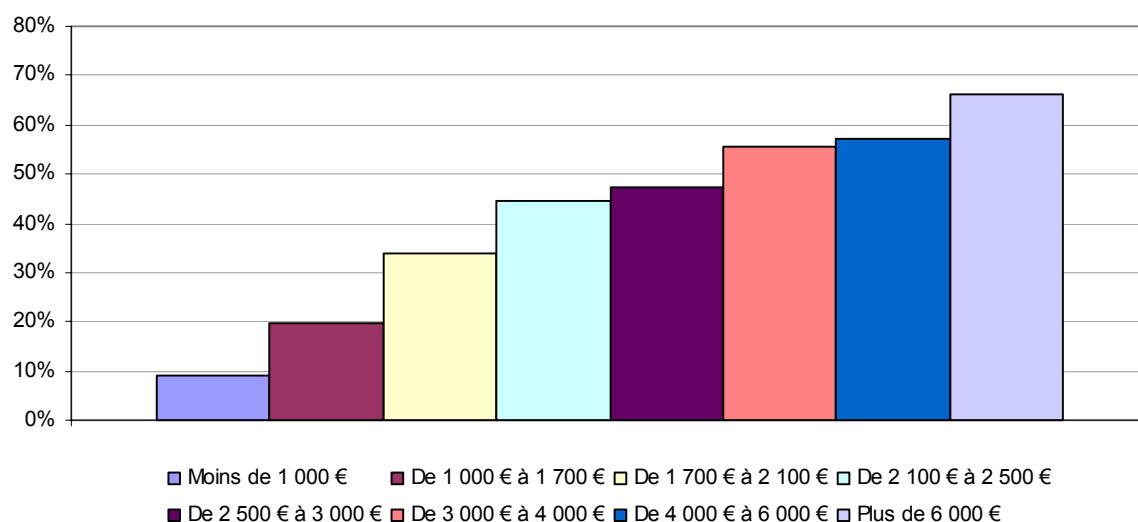
Dans les quatre pays étudiés, le recours au crédit hypothécaire ou immobilier augmente avec le revenu. Le taux de détention devient supérieur à 20% à partir d'un revenu net mensuel de 1 500 – 2 000 euros (2 500 – 3 000 en Italie)

GRAPHIQUE 13 – ALLEMAGNE – POURCENTAGE DE MÉNAGES AYANT UN CRÉDIT IMMOBILIER SELON LE REVENU NET MENSUEL DU FOYER



Source: Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt

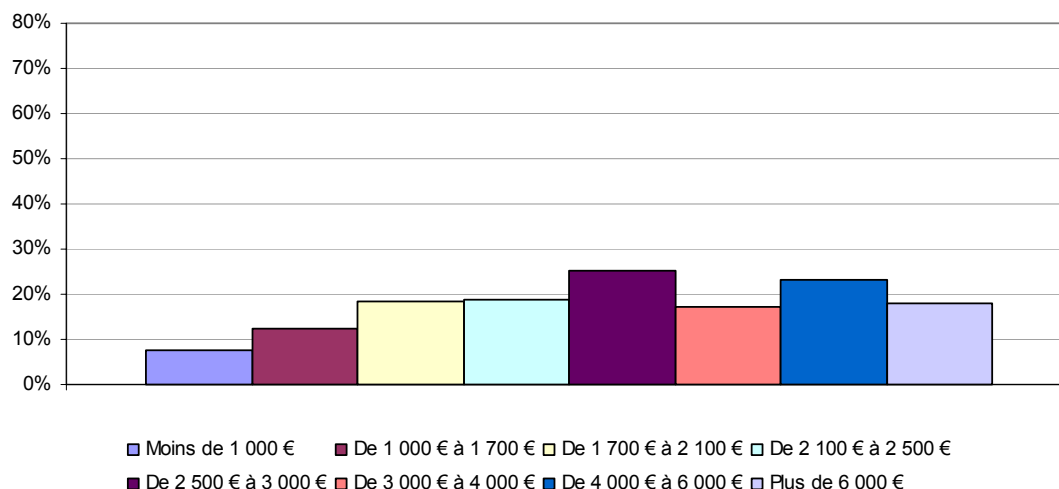
GRAPHIQUE 14 – FRANCE – POURCENTAGE DE MÉNAGES AYANT UN CRÉDIT IMMOBILIER SELON LE REVENU NET MENSUEL⁽¹⁾ DU FOYER



(1) Hors prestations sociales.

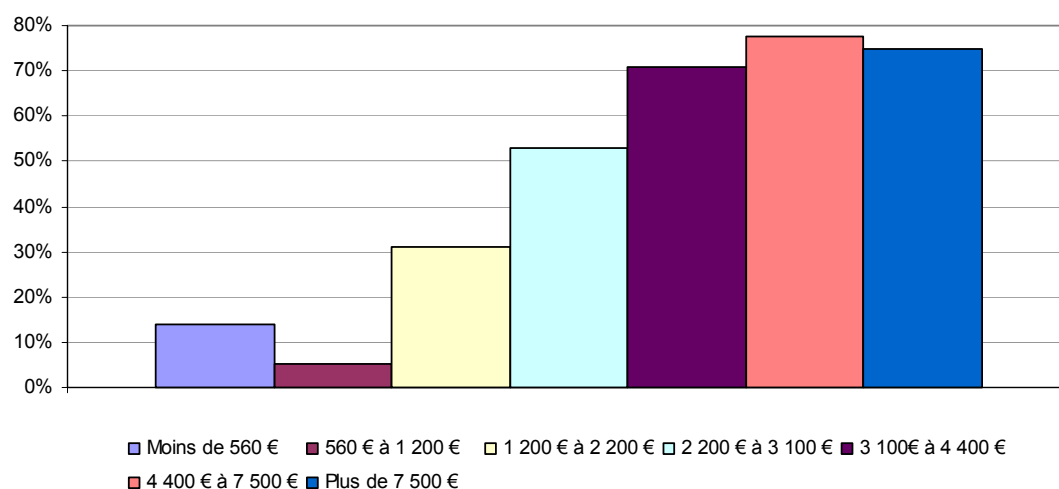
Source : Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE

GRAPHIQUE 15 – ITALIE – POURCENTAGE DE MÉNAGES AYANT UN CRÉDIT IMMOBILIER SELON LE REVENU NET MENSUEL DU FOYER



Source : Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie

GRAPHIQUE 16 – ROYAUME-UNI – POURCENTAGE DE MÉNAGES AYANT UN CRÉDIT IMMOBILIER SELON LE REVENU NET MENSUEL DU FOYER



Source : NMG Research Survey (septembre 2004)

La faiblesse du taux de détention global en Italie par rapport aux autres pays est imputable aux tranches de revenu supérieures. Alors que dans les autres pays, le recours au crédit immobilier est de plus en plus répandu au fur et mesure que le revenu augmente, en Italie il plafonne à 20%.

À l'inverse, l'ampleur de la diffusion du crédit au Royaume-Uni est due aux tranches de revenu supérieures à 35 000 euros environ, pour lesquelles le taux de détention approche ou dépasse les 70%.

Le patrimoine

Dans le cas de la France, il est également possible de mesurer le pourcentage de ménages ayant un crédit à l'habitat selon la valeur totale de leur patrimoine, financier et non financier. À partir d'un capital de 105 000 euros, c'est en moyenne environ un ménage sur deux qui a un tel crédit, quelle que soit la tranche de montant du patrimoine. En dessous de ce seuil, ce pourcentage descend à 22% (patrimoine compris entre 45 000 et 75 000 euros) et 35% (75 000 à 105 000 euros).

TABLEAU 24 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN CRÉDIT À L'HABITAT SELON LE MONTANT DU PATRIMOINE FINANCIER ET NON FINANCIER EN FRANCE

(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Taux de détention	Part dans le nombre de ménages ayant au moins un crédit habitat
Moins de 3 000 €	0,3	0,1
De 3 000 € à 7 500 €	0,7	0,2
De 7 500 € à 15 000 €	0,7	0,2
De 15 000 € à 30 000 €	1,3	0,3
De 30 000 € à 45 000 €	8,3	1,4
De 45 000 € à 75 000 €	21,7	3,9
De 75 000 € à 105 000 €	34,8	7,4
De 105 000 € à 150 000 €	48,5	17,3
De 150 000 € à 225 000 €	50,5	25,6
De 225 000 € à 300 000 €	51,7	16,1
De 300 000 € à 450 000 €	51,6	14,3
Plus de 450 000 €	50,6	13,2
Total	29,7	100,0

Source : Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE

Le montant de l'endettement

La répartition de l'endettement au titre de l'habitat est beaucoup plus concentrée sur les montants d'endettement élevés, souvent supérieurs à 100 000 euros, en Allemagne et au Royaume-Uni qu'en Italie et en France.

TABLEAU 25 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN CRÉDIT À L'HABITAT SELON LEUR NIVEAU D'ENDETTEMENT

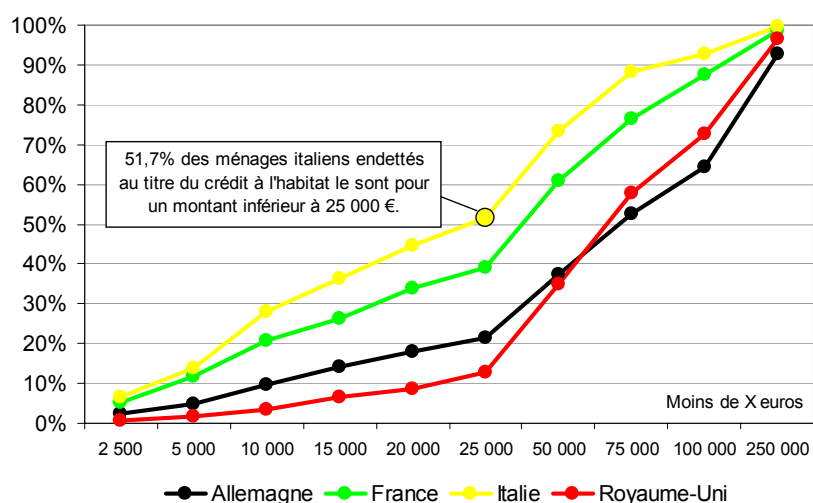
(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 2 500 €	2,3	5,3	6,5	0,7
2 500/5 000 €	2,7	6,3	7,5	1,0
5 000/10 000 €	4,9	9,2	14,1	1,6
10 000/15 000 €	4,5	5,5	8,2	3,2
15 000/20 000 €	3,8	7,5	8,4	2,2
20 000/25 000 €	3,6	5,4	7,0	4,1
25 000/50 000 €	15,9	21,7	21,7	22,2
50 000/75 000 €	15,3	15,4	14,8	22,7
75 000/100 000 €	12,0	11,1	4,6	14,8
100 000/250 000 €	28,8	11,2	7,0	24,2
Plus de 250 000 €	6,2	1,4	0,3	3,3
Total (1)	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ménages ayant communiqué leur niveau d'endettement.

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

GRAPHIQUE 17 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT RECOURS AU CRÉDIT À L'HABITAT SELON LE MONTANT TOTAL RESTANT DÙ



Source : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2003-2004

3.3. La diffusion du crédit à la consommation

Diffusion globale du crédit à la consommation

28% environ des ménages français et presque la moitié des ménages britanniques recourent au crédit à la consommation. Le taux de détention en Italie et en Allemagne est très en retrait sur celui de la France et surtout du Royaume-Uni.

TABLEAU 26 – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION

(en pourcentage du nombre de ménages)

Allemagne	15,8
France	27,7
Italie	10,1
Royaume-Uni	49,3

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2000-2001

L'âge

L'évolution du taux de détention de crédits à la consommation décroît fortement avec l'âge au Royaume-Uni. À l'inverse, en France et en Allemagne, les moins de 25 ans ont des taux de détention nettement inférieurs à ceux des 25-34 ans, et ce n'est qu'à partir de cette classe d'âge que la relation décroissante avec l'âge est observée.

En Italie, le taux de détention de crédits à la consommation tend à décroître avec l'âge, mais à des niveaux plus homogènes et plus bas que dans les autres pays.

TABLEAU 27 – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION SELON L'ÂGE

(en taux d'équipement selon l'âge du chef de famille)

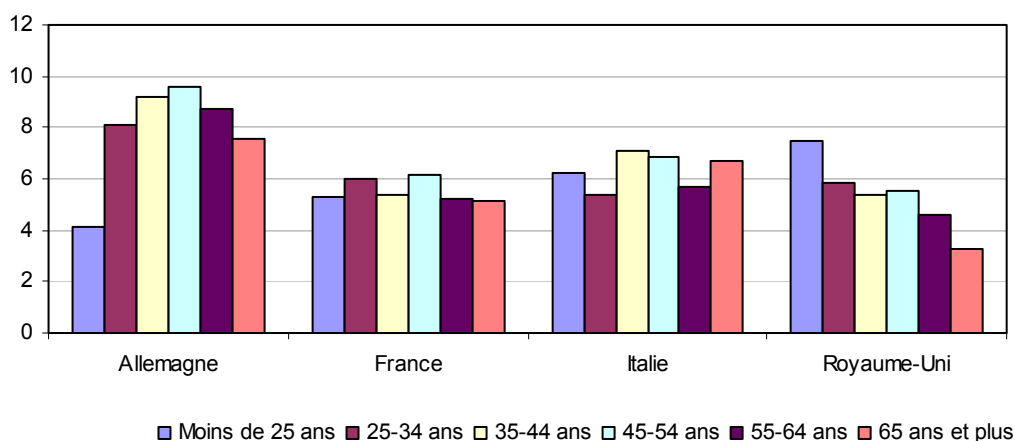
	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 25 ans	13,9	25,9	19,5	72,1
25 à 34 ans	23,1	40,9	17,3	71,9
35 à 44 ans	23,1	38,9	17,4	66,5
45 à 54 ans	20,3	35,4	15,4	59,0
55 à 64 ans	12,5	24,9	9,4	44,0
65 ans et plus	4,5	8,2	2,9	13,7
Total	15,8	27,7	10,1	49,3

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2000-2001

L'encours de crédit à la consommation décroît en fonction de l'âge au Royaume-Uni. Il dépend relativement peu de l'âge en France et en Italie. En Allemagne, les jeunes de moins de 25 ans, qui sont moins nombreux, proportionnellement, à recourir au crédit à la consommation, ont aussi un encours d'endettement nettement plus faible que les jeunes des autres pays étudiés.

GRAPHIQUE 18 – ENCOURS MOYEN D'ENDETTEMENT AU TITRE DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION SELON L'ÂGE

(en milliers d'euros)



Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2000-2001

TABLEAU 28 – RAPPORT ENTRE LE MONTANT MOYEN DU CAPITAL RESTANT DÛ DANS LA TRANCHE D'ÂGE OÙ IL EST LE PLUS ÉLEVÉ ET OÙ IL EST LE PLUS FAIBLE

Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
2,3	1,2	1,3	2,3

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2000-2001

Les catégories socioprofessionnelles

Les retraités et les autres inactifs ont, dans les quatre pays étudiés, moins fréquemment un crédit à la consommation que la population active employée. En Italie et en Allemagne, les retraités ont deux fois moins souvent un crédit à la consommation que la population dans son ensemble. En France, le taux de participation des « autres inactifs » est inférieur d'un tiers à celui de l'ensemble de la population, alors qu'en Allemagne il en est beaucoup plus proche et qu'au Royaume-Uni, il lui est même supérieur.

TABLEAU 29 – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ

(en pourcentage du nombre de ménages)

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Actifs	21,2	37,4	16,6	63,8
Retraités	6,6	11,7	4,6	15,7
Autres inactifs	14,2	13,9	5,8	56,8
Total	15,8	27,7	10,1	49,3

Sources : Enquête Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2000-2001.

En France comme en Allemagne, les ouvriers ont un taux de détention de crédit à la consommation supérieur à la moyenne.

TABLEAU 30 – ALLEMAGNE – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION DES ACTIFS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(en pourcentage du nombre de ménages)

Artisan, commerçant, travailleur indépendant, agriculteur	14,7
Fonctionnaire	19,4
Employé	19,7
Ouvrier	26,4
Total actifs	21,2

Source : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*

TABLEAU 31 – FRANCE – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION DES ACTIFS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(en pourcentage du nombre de ménages)

Agriculteur	31,5
Artisan, commerçant, industriel	35,4
Profession libérale	43,4
Cadre	30,6
Profession intermédiaire	39,4
Employé	37,5
Ouvrier qualifié	40,4
Ouvrier non qualifié	38,0
Total actifs	37,4

Source : Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE

Le nombre d'enfants et la situation familiale

Quel que soit le nombre d'enfants, le taux de détention est nettement plus élevé en France qu'en Allemagne et en Italie. Dans ces trois pays, les ménages sans enfant recourent moins fréquemment au crédit que les ménages avec enfants. Parmi ces derniers, le taux de détention varie relativement peu en fonction du nombre d'enfants.

TABLEAU 32 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN CRÉDIT À LA CONSOMMATION SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Allemagne	France (1)	Italie
Sans enfant	13,0	28,6	5,8
Un enfant	23,8	48,2	12,6
Deux enfants	21,7	46,1	14,9
Trois enfants			19,1
Quatre enfants	18,7	52,8	15,6
Cinq enfants et plus			26,7
Total	15,8	33,2	10,1

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, (1) Observatoire de l'endettement des ménages (2003), Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie

TABLEAU 33 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN CRÉDIT À LA CONSOMMATION SELON LA SITUATION FAMILIALE

(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Allemagne	France (1)	Italie
Marié		36,7	11,7
En concubinage	17,3	46,3	–
Célibataire		27,9	9,6
Divorcé (e)	12,9	31,7	14,4
Veuf (ve)		14,9	3,5
Total	15,8	33,2	10,1

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, (1) Observatoire de l'endettement des ménages (2003), Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie

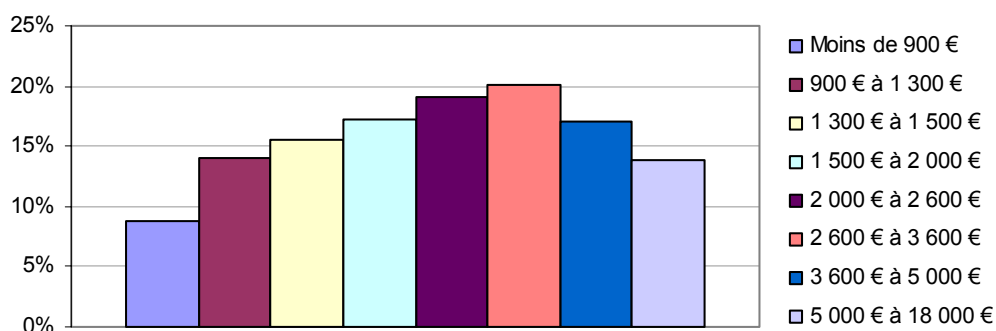
L'analyse selon la situation familiale est presque identique à celle relative au crédit habitat : les veufs, plus âgés, que la moyenne de la population, recourent très peu au crédit. Les célibataires, qui ont en moyenne moins d'enfants, y recourent moins que les couples mariés ou vivant en concubinage. Mais en France, les concubins y recourent nettement plus que les couples mariés, en moyenne (à la différence du crédit à l'habitat).

Le revenu

Dans les trois pays étudiés, c'est dans une tranche de revenus mensuels nets comprise entre 3 000 et 4 000 euros que le recours au crédit à la consommation est le plus répandu. À des niveaux de revenu plus élevés, les ménages ont moins besoin de crédits à la consommation et leur taux de détention est plus faible.

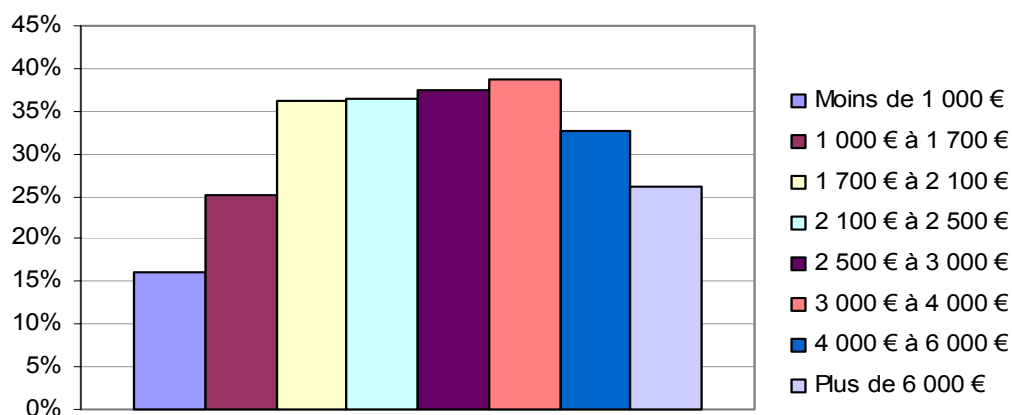
Seulement 15% environ des ménages français et moins de 10% des ménages allemands ayant un revenu inférieur à 1 000 euros sont détenteurs d'un crédit à la consommation. L'écart avec le Royaume-Uni, où ce sont près de 25% d'entre eux qui ont au moins un crédit à la consommation, est encore plus marqué que pour les tranches de revenu plus élevées.

GRAPHIQUE 19 – ALLEMAGNE – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION SELON LE REVENU NET MENSUEL DU FOYER



Source : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt

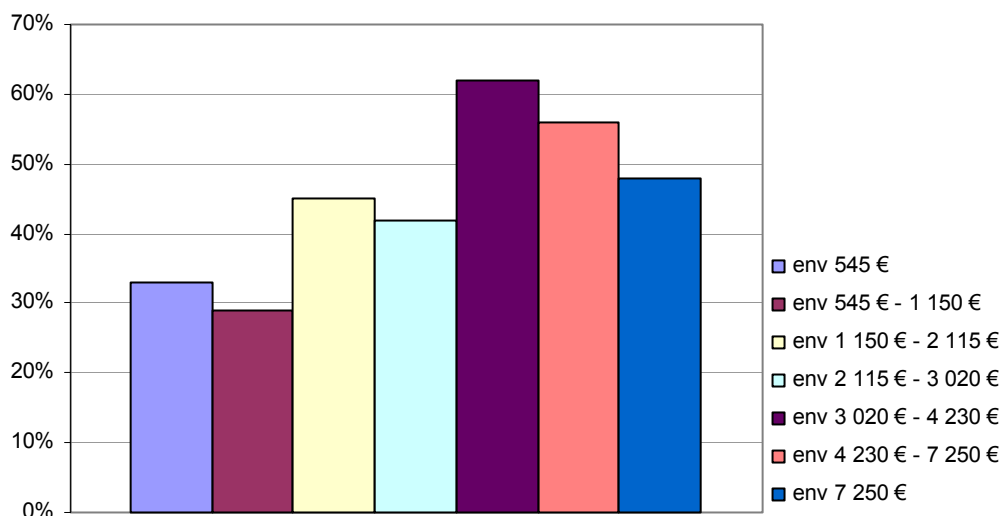
GRAPHIQUE 20 – FRANCE – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION SELON LE REVENU NET MENSUEL DU FOYER



* Hors prestations sociales

Source : Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE

GRAPHIQUE 21 – ROYAUME-UNI – TAUX DE DÉTENTION DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION SELON LE REVENU NET MENSUEL DU FOYER



Source : NMG Research Survey (septembre. 2004)

Le patrimoine

Le taux de détention de crédits à la consommation par les ménages français est maximum dans les tranches de patrimoine (financier et non financier) comprises entre 7 500 et 30 000 euros.

TABLEAU 34 – FRANCE – LA DIFFUSION DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION SELON LE MONTANT DU PATRIMOINE FINANCIER ET NON FINANCIER

(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Taux de détention	Part dans le nombre de ménages ayant au moins un crédit à la consommation
Moins de 3 000 €	24,7	6,6
De 3 000 € à 7 500 €	23,2	6,8
De 7 500 € à 15 000 €	37,0	9,9
De 15 000 € à 30 000 €	39,5	10,2
De 30 000 € à 45 000 €	32,2	5,7
De 45 000 € à 75 000 €	26,8	5,2
De 75 000 € à 105 000 €	23,0	5,1
De 105 000 € à 150 000 €	27,9	10,7
De 150 000 € à 225 000 €	28,5	15,5
De 225 000 € à 300 000 €	27,8	9,3
De 300 000 € à 450 000 €	29,3	8,7
Plus de 450 000 €	22,6	6,3
Total	27,7	100,0

Source : Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE

Le montant de l'endettement

La répartition des ménages ayant recours au crédit à la consommation selon le montant de ces crédits oppose le Royaume-Uni aux autres pays. La diffusion plus large du crédit à la consommation s'explique en grande partie par l'accès au crédit plus large au Royaume-Uni pour des montants faibles. L'offre de petits crédits paraît plus limitée dans les autres pays.

**TABLEAU 35 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT DES CRÉDITS
À LA CONSOMMATION SELON MONTANT DE CES CRÉDITS**

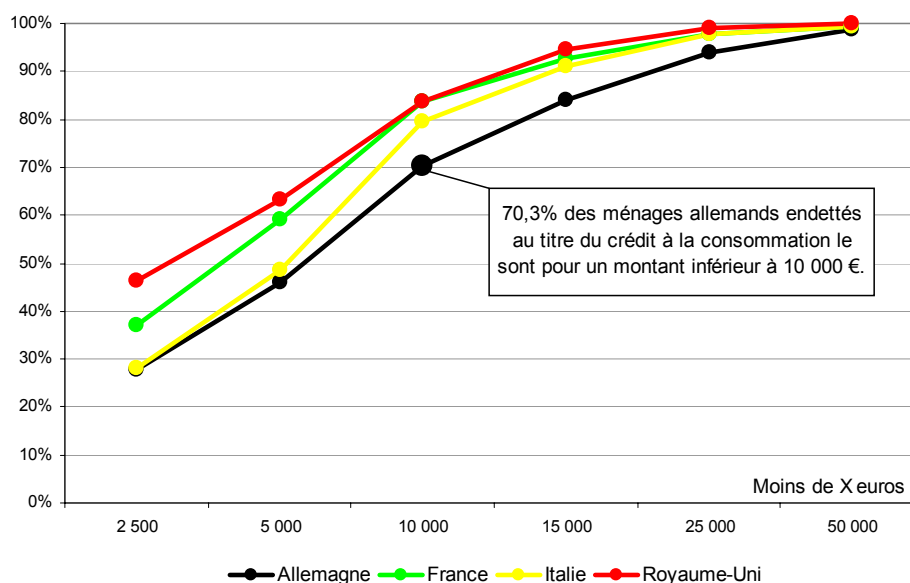
(en pourcentage du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 2 500 €	27,8	37,1	28,1	46,5
2 500 € à 5 000 €	18,3	22,1	20,5	16,8
5 000 € à 10 000 €	24,2	24,6	30,8	20,4
10 000 € à 15 000 €	13,7	8,9	11,8	11,1
15 000 € à 25 000 €	9,8	4,9	6,4	4,3
25 000 € à 50 000 €	5,0	1,7	1,6	1,0
Plus de 50 000 €	1,2	0,7	0,7	0,03
Total ⁽¹⁾	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ménages ayant communiqué leur niveau d'endettement.

Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2000-2001

**GRAPHIQUE 22 – RÉPARTITION DES MÉNAGES AYANT RECOURS AU CRÉDIT
À LA CONSOMMATION SELON LE MONTANT TOTAL RESTANT DÙ**



Sources : Enquête « Revenus et Consommation » 2003 du *Statistisches Bundesamt*, Enquête Patrimoine 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, « *British Household Panel Survey* » de l'*Institute for Social and Economic Research*, vague 2000-2001

Conclusion

La présente étude montre que globalement, l'endettement des ménages européens a continué de progresser en 2003 et 2004. Cependant, elle met aussi en évidence que le recours au crédit varie dans de très grandes proportions, tant au cours du temps qu'entre les pays. Beaucoup plus que la part du revenu consacrée à l'investissement dans le logement ou aux placements financiers, l'intensité du recours au crédit, tant à l'habitat qu'à la consommation, est un facteur de différenciation important en Europe.

Le niveau des taux d'intérêt, l'évolution des prix des logements et le climat économique sont des facteurs déterminants de la demande de crédit par les ménages. La fiscalité et l'environnement juridique, très différents d'un pays à l'autre, ont aussi une influence tant sur l'offre que sur la demande. Plusieurs interrogations sont présentes dans le débat public, par exemple sur le délit de prêt usuraire, sur l'opportunité des fichiers positifs centralisant l'information sur le recours au crédit par les individus, ou encore sur l'opportunité de permettre, et d'encourager par la fiscalité, une utilisation du crédit hypothécaire pour le financement d'autres dépenses que l'achat du logement.

La comparaison entre les données d'enquête auprès des ménages permet d'éclairer ces interrogations : elles constituent des « expériences naturelles » de l'impact d'une action précise de la puissance publique. C'est ainsi que, si le crédit à la consommation n'est pas moins développé en France qu'en moyenne dans le reste de l'Europe, les jeunes et les ménages ayant des revenus modestes y ont un accès plus rare que, par exemple, au Royaume-Uni. Les prêts de faible montant sont également moins fréquents en France. Le mode de calcul du taux d'usure résultant de la législation française est en effet particulièrement contraignant lorsque le niveau général des taux d'intérêt est très bas, comme c'est le cas depuis quelques années. L'offre de crédits s'en trouve nécessairement limitée, car les établissements prêteurs ne peuvent pas rémunérer les prises de risque et les coûts de gestion plus importants que ceux qui sont associés à la moyenne de la population.

Une réforme de la réglementation de l'usure, notamment le changement du mode de calcul des taux d'usure, permettrait d'augmenter l'offre de crédit aux catégories de population dont la propension à consommer est la plus élevée. Elle aurait donc un effet significatif sur la croissance économique.

De même, l'absence en France d'un dispositif juridique d'« hypothèque rechargeable » conduit à des montants d'endettement moyens nettement inférieurs à ceux qui sont observés, par exemple, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, les incitations fiscales ont aussi joué un rôle important dans l'utilisation qui a été faite de la hausse des prix de l'immobilier pour augmenter le niveau des prêts destinés en partie à financer des dépenses de consommation et non pas seulement le logement apporté en garantie. Si des solutions juridiques permettant de développer les hypothèques rechargeables étaient trouvées en France et si une incitation fiscale était parallèlement mise en place, l'effet sur l'endettement des ménages pourrait être rapide et important. Il serait en effet amplifié par le contexte de forte augmentation des prix de l'immobilier, qui marque un certain rattrapage sur l'évolution constatée plus précocement dans plusieurs autres pays européens.

ANNEXES

- 1. Tableaux de financement des ménages**
- 2. Crédits contractés par les ménages européens de 1995 à 2003**

Annexe n° 1

Tableaux de financement des ménages

**Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande,
France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni**

ALLEMAGNE*(en pourcentage du revenu disponible brut)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	16,6	16,3	16,0	16,0	15,5	15,5	15,9	16,5	16,6
Flux net de crédits	5,8	6,2	5,1	5,7	5,5	3,1	1,5	1,2	1,0
Transferts et ajustements	0,4	0,5	0,8	1,2	1,4	1,0	0,9	0,8	1,2
Total ressources	22,9	23,0	21,9	22,9	22,4	19,6	18,3	18,4	18,8
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	12,5	12,0	11,9	11,9	11,7	11,3	10,1	9,4	9,3
Placements financiers	10,4	11,0	10,0	11,0	10,7	8,3	8,2	9,0	9,5
Total emplois	22,9	23,0	21,9	22,9	22,4	19,6	18,3	18,4	18,8

(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux

Calculs : OEE Études

AUTRICHE*(en pourcentage du revenu disponible brut)*

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources								
Épargne brute	12,9	11,8	12,7	13,2	12,8	12,1	12,3	13,4
Flux net de crédits	2,9	1,9	1,5	4,8	4,5	3,3	3,9	3,5
Transferts et ajustements	1,4	1,5	3,7	1,4	1,7	0,9	0,9	0,9
Total ressources	17,2	15,2	17,9	19,4	19,0	16,4	17,1	17,8
Emplois								
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	9,0	8,9	8,8	8,6	8,3	8,2	7,6	7,8
Placements financiers	8,2	6,3	9,1	10,8	10,7	8,2	9,4	10,0
Total emplois	17,2	15,2	17,9	19,4	19,0	16,4	17,1	17,8

(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux

Calculs : OEE Études

BELGIQUE									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	19,9	18,2	17,2	15,9	15,9	14,5	16,4	16,8	15,7
Flux net de crédits	1,4	3,2	4,0	4,1	3,0	1,6	– 0,3	2,8	3,0
Transferts et ajustements	3,3	7,9	8,5	9,2	7,8	6,2	4,6	2,3	3,6
Total ressources	24,6	29,3	29,7	29,1	26,7	22,3	20,7	21,9	22,3
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	9,3	8,7	9,3	9,4	9,4	9,5	8,9	9,0	9,0
Placements financiers	15,3	20,6	20,3	19,7	17,3	12,8	11,9	12,9	13,3
Total emplois	24,6	29,3	29,7	29,1	26,7	22,3	20,7	21,9	22,3
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

ESPAGNE									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	14,5	14,3	13,4	12,2	11,2	10,7	10,4	10,6	10,6
Flux net de crédits	3,8	4,5	6,6	9,7	10,8	10,7	8,4	11,1	14,5
Transferts et ajustements	2,4	1,8	2,4	1,3	2,7	3,4	3,7	2,5	2,5
Total ressources	20,7	20,6	22,3	23,2	24,7	24,8	22,4	24,2	27,6
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	7,2	7,7	7,8	8,5	9,1	10,2	10,3	10,7	11,4
Placements financiers	13,5	12,9	14,5	14,7	15,6	14,6	12,1	13,5	16,2
Total emplois	20,7	20,6	22,3	23,2	24,7	24,8	22,4	24,2	27,6
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

FINLANDE									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	11,5	7,7	9,5	7,8	9,1	7,7	7,4	7,5	7,7
Flux net de crédits	– 1,6	– 1,5	0,8	3,7	5,6	4,3	4,2	5,7	7,7
Transferts et ajustements	4,8	3,3	2,4	4,7	4,4	3,6	1,7	0,2	0,2
Total ressources	14,7	9,6	12,6	16,2	19,1	15,6	13,3	13,4	15,6
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	7,3	7,7	8,8	9,4	10,4	10,5	9,2	9,0	9,3
Placements financiers	7,4	1,9	3,8	6,8	8,7	5,1	4,1	4,4	6,3
Total emplois	14,7	9,6	12,6	16,2	19,1	15,6	13,3	13,4	15,6
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

FRANCE									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	15,9	14,8	16,0	15,5	15,2	15,6	16,0	16,6	15,7
Flux net de crédits	1,1	1,9	2,3	2,4	3,5	3,4	3,3	3,2	4,0
Transferts et ajustements	3,8	2,7	2,7	2,1	4,0	– 2,0	4,0	– 1,8	0,4
Total ressources	20,7	19,5	21,0	19,9	22,8	17,0	23,3	18,0	20,1
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	8,5	8,2	8,1	8,3	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5
Placements financiers	12,3	11,3	13,0	11,6	14,2	8,6	14,8	9,5	11,6
Total emplois	20,7	19,5	21,0	19,9	22,8	17,0	23,3	18,0	20,1
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

ITALIE									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	22,6	23,5	20,3	17,3	15,3	14,7	15,7	16,0	16,2
Flux net de crédits	2,5	1,8	1,5	2,8	4,3	3,4	2,0	3,3	3,5
Transferts et ajustements	1,8	- 4,1	- 1,0	0,0	3,1	6,7	6,4	5,0	2,3
Total ressources	26,8	21,2	20,8	20,1	22,7	24,8	24,1	24,3	22,0
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	9,7	9,1	9,3	9,5	9,7	10,1	9,8	10,3	9,4
Placements financiers	17,2	12,1	11,5	10,7	13,0	14,7	14,4	14,0	12,6
Total emplois	26,8	21,2	20,8	20,1	22,7	24,8	24,1	24,3	22,0
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

PAYS-BAS									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	20,6	19,1	19,4	18,9	15,6	12,9	15,5	16,2	16,6
Flux net de crédits	9,3	13,5	17,7	18,1	22,1	21,3	16,6	16,0	18,4
Transferts et ajustements	1,0	0,7	0,0	0,6	0,7	- 0,8	- 0,1	- 1,2	- 1,4
Total ressources	30,8	33,2	37,1	37,6	38,4	33,5	32,0	30,9	33,6
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	11,5	12,1	13,0	13,2	14,1	13,7	13,2	12,6	12,0
Placements financiers	19,3	21,1	24,1	24,3	24,3	19,7	18,8	18,2	21,6
Total emplois	30,8	33,2	37,1	37,6	38,4	33,5	32,0	30,9	33,6
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

PORTUGAL									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	13,8	11,9	10,4	10,0	8,6	11,0	12,0	11,6	11,4
Flux net de crédits	7,7	9,3	11,3	15,8	17,6	15,2	11,0	10,6	9,3
Transferts et ajustements	4,0	2,9	4,2	3,1	3,5	3,0	7,6	3,3	0,2
Total ressources	25,5	24,1	25,8	28,9	29,8	29,2	30,6	25,5	20,9
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	9,2	9,0	9,7	10,3	10,6	10,3	9,6	9,2	7,4
Placements financiers	16,3	15,1	16,1	18,7	19,2	18,9	21,0	16,3	13,5
Total emplois	25,5	24,1	25,8	28,9	29,8	29,2	30,6	25,5	20,9
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

ROYAUME-UNI									
<i>(en pourcentage du revenu disponible brut)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu disponible brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ressources									
Épargne brute	10,2	9,7	9,6	6,2	5,0	5,1	6,5	5,3	5,8
Flux net de crédits	4,8	5,6	6,9	7,5	10,5	10,4	10,9	15,2	17,9
Transferts et ajustements	2,6	2,2	1,8	0,1	1,3	- 0,9	0,3	0,8	0,2
Total ressources	17,7	17,5	18,3	13,8	16,8	14,7	17,8	21,3	23,9
Emplois									
Formation brute de capital fixe ⁽¹⁾	5,6	5,9	6,0	6,0	6,3	6,0	6,2	6,9	7,5
Placements financiers	12,1	11,6	12,3	7,7	10,5	8,7	11,5	14,4	16,4
Total emplois	17,7	17,5	18,3	13,8	16,8	14,7	17,8	21,3	23,9
(1) Inclut les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.									
Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux									
Calculs : OEE Études									

Annexe n° 2

Crédits contractés par les ménages européens de 1995 à 2003

1 – Encours de crédits contractés par les ménages (S14-S15) :

- ensemble des crédits
- crédits à un an au plus
- crédits à plus d'un an

2 – Flux nets de crédits contractés par les ménages (S14-S15) :

- ensemble des crédits
- crédits à un an au plus
- crédits à plus d'un an

ENCOURS D'ENDETTEMENT*(en millions d'euros)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	76 435	78 436	80 827	83 812	91 401	97 658	101 477	106 305	109 286
Belgique	79 168	80 650	84 770	92 630	97 257	99 931	98 482	103 282	108 862
Allemagne	1 180 912	1 221 953	1 261 855	1 350 536	1 441 785	1 487 252	1 509 530	1 527 513	1 553 000
Espagne	146 802	156 150	174 078	207 836	247 652	289 916	324 997	374 756	443 757
Finlande	34 585	32 652	32 032	34 546	37 829	40 836	43 938	48 186	54 428
France	423 970	437 012	451 376	465 945	494 251	520 575	551 265	581 719	617 825
Italie	160 040	185 280	194 448	212 837	243 464	265 673	279 347	306 546	337 939
Pays-Bas	198 358	215 624	242 524	281 537	326 286	368 889	408 772	445 397	490 337
Portugal	23 379	29 311	36 336	47 504	61 615	73 791	82 756	92 330	101 432
Royaume-Uni	585 771	689 073	803 149	813 725	1 003 874	1 082 494	1 241 397	1 314 396	1 377 969

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

TAUX D'ENDETTEMENT*(en pourcentage du revenu disponible brut)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	62,1	63,4	66,9	67,6	70,9	71,5	72,8	75,2	75,1
Belgique	55,9	57,5	60,7	64,8	65,2	64,2	60,1	61,9	63,5
Allemagne	93,0	95,6	99,4	103,8	106,4	106,2	103,8	104,1	104,5
Espagne	47,3	47,0	51,6	58,9	66,1	72,3	76,7	82,7	92,4
Finlande	60,5	57,8	53,3	56,0	57,5	58,8	60,0	63,1	67,7
France	54,1	54,4	55,6	55,3	56,5	56,8	57,3	58,0	60,2
Italie	25,3	25,2	25,7	27,9	31,2	32,4	32,5	34,3	36,4
Pays-Bas	113,1	119,5	131,7	145,6	161,9	174,8	176,5	184,2	200,7
Portugal	39,1	46,8	56,2	69,2	84,1	92,6	97,4	104,3	111,3
Royaume-Uni	96,6	95,3	95,3	98,7	102,3	104,3	107,8	118,5	129,2

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

ENCOURS D'ENDETTEMENT À UN AN AU PLUS*(en millions d'euros)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	9 404	10 071	10 793	11 354	12 393	11 738	11 689	12 639	12 395
Belgique	5 908	6 067	5 942	6 807	8 447	7 785	6 493	6 095	4 616
Allemagne	107 502	106 544	102 103	109 384	110 221	112 704	109 401	105 124	99 000
Espagne	14 279	15 195	15 249	16 378	18 556	20 212	20 325	22 815	25 583
France	32 868	32 391	30 946	31 164	31 137	35 721	38 543	38 439	36 165
Italie	45 443	47 111	47 201	48 122	53 354	56 585	55 597	55 096	53 584
Pays-Bas	17 121	18 189	21 072	19 544	21 809	23 126	21 340	22 930	24 429
Portugal	4 661	5 207	5 344	6 223	7 189	7 835	7 328	7 021	7 974

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

TAUX D'ENDETTEMENT À UN AN AU PLUS*(en pourcentage du revenu disponible brut)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	7,6	8,1	8,9	9,2	9,6	8,6	8,4	8,9	8,5
Belgique	4,2	4,3	4,3	4,8	5,7	5,0	4,0	3,7	2,7
Allemagne	8,5	8,3	8,0	8,4	8,1	8,1	7,5	7,2	6,7
Espagne	4,6	4,6	4,5	4,6	5,0	5,0	4,8	5,0	5,3
France	4,2	4,0	3,8	3,7	3,6	3,9	4,0	3,8	3,5
Italie	7,2	6,4	6,2	6,3	6,8	6,9	6,5	6,2	5,8
Pays-Bas	9,8	10,1	11,4	10,1	10,8	11,0	9,2	9,5	10,0
Portugal	7,8	8,3	8,3	9,1	9,8	9,8	8,6	7,9	8,7

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

ENCOURS D'ENDETTEMENT À PLUS D'UN AN*(en millions d'euros)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	67 031	68 364	70 034	72 458	79 008	85 920	89 789	93 666	96 891
Belgique	73 260	74 583	78 828	85 823	88 810	92 146	91 989	97 187	104 246
Allemagne	1 073 411	1 115 410	1 159 752	1 241 152	1 331 564	1 374 548	1 400 129	1 422 389	1 454 000
Espagne	132 524	140 955	158 829	191 458	229 095	269 704	304 673	351 941	418 175
France	386 669	399 614	415 592	430 670	459 117	480 405	508 306	538 983	577 724
Italie	125 808	135 179	145 003	162 373	190 104	210 446	223 749	251 450	283 255
Pays-Bas	181 236	197 435	221 451	261 993	304 477	345 763	387 432	422 467	465 908
Portugal	18 717	24 104	30 992	41 281	54 426	65 956	75 427	85 309	93 459

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

TAUX D'ENDETTEMENT À PLUS D'UN AN*(en pourcentage du revenu disponible brut)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	54,5	55,2	58,0	58,5	61,3	62,9	64,5	66,3	66,5
Belgique	51,7	53,2	56,5	60,0	59,6	59,2	56,2	58,3	60,8
Allemagne	84,6	87,3	91,3	95,4	98,3	98,2	96,3	96,9	97,9
Espagne	42,7	42,4	47,0	54,3	61,2	67,3	71,9	77,7	87,1
France	49,3	49,8	51,2	51,1	52,4	52,4	52,9	53,8	56,3
Italie	19,9	18,4	19,2	21,3	24,3	25,7	26,0	28,2	30,5
Pays-Bas	103,3	109,4	120,2	135,5	151,1	163,9	167,3	174,7	190,7
Portugal	31,3	38,5	48,0	60,1	74,2	82,8	88,8	96,4	102,5

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

FLUX D'ENDETTEMENT									
<i>(en millions d'euros)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	–	3 621	2 324	1 867	6 227	6 156	4 664	5 465	5 093
Belgique	2 012	4 497	5 540	5 837	4 493	2 525	– 517	4 615	5 197
Allemagne	73 894	79 026	64 243	73 985	74 381	42 732	21 820	17 246	15 432
Espagne	11 859	14 861	22 159	34 037	40 503	42 807	35 521	50 485	69 735
Finlande	– 905	– 828	452	2 290	3 707	2 998	3 102	4 395	6 242
France	8 317	15 498	18 930	19 797	30 938	31 555	31 292	32 332	40 688
Italie	15 603	13 388	11 404	21 383	33 806	27 565	17 233	29 310	32 148
Pays-Bas	16 229	24 348	32 542	34 940	44 522	45 026	38 462	38 578	44 939
Portugal	4 626	5 806	7 276	10 861	12 910	12 096	9 342	9 422	8 450
Royaume-Uni	29 394	29 394	29 394	29 394	29 394	29 394	29 394	29 394	29 394
Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux									

TAUX DE RECOURS AU CRÉDIT									
<i>(Flux d'endettement / revenu disponible brut en pourcentage)</i>									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	–	2,9	1,9	1,5	4,8	4,5	3,3	3,9	3,5
Belgique	1,4	3,2	4,0	4,1	3,0	1,6	– 0,3	2,8	3,0
Allemagne	5,8	6,2	5,1	5,7	5,5	3,1	1,5	1,2	1,0
Espagne	3,8	4,5	6,6	9,7	10,8	10,7	8,4	11,1	14,5
Finlande	– 1,6	– 1,5	0,8	3,7	5,6	4,3	4,2	5,7	7,7
France	1,1	1,9	2,3	2,4	3,5	3,4	3,3	3,2	4,0
Italie	2,5	1,8	1,5	2,8	4,3	3,4	2,0	3,3	3,5
Pays-Bas	9,3	13,5	17,7	18,1	22,1	21,3	16,6	16,0	18,4
Portugal	7,7	9,3	11,3	15,8	17,6	15,2	11,0	10,6	9,3
Royaume-Uni	4,8	5,6	6,9	7,5	10,5	10,4	10,9	15,2	17,9
Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux									

FLUX D'ENDETTEMENT À UN AN AU PLUS*(en millions d'euros)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	–	648	323	458	1 039	– 655	45	978	– 244
Belgique	– 257	372	– 35	569	1 585	– 698	– 1 224	242	– 1 100
Allemagne	3 933	2 607	– 2 835	6 712	– 1 072	2 658	– 3 323	– 3 766	– 7 642
Espagne	1 138	1 300	349	1 037	2 179	1 655	113	2 490	2 768
France	– 1 872	– 788	1 133	– 169	– 34	6 021	3 631	– 1 294	– 414
Italie	79	1 790	– 105	827	2 739	3 192	330	– 152	– 1 204
Pays-Bas	1 285	1 719	3 092	1 375	2 264	– 37	– 1 865	2 372	–
Portugal	1 043	546	279	843	968	537	166	– 304	–

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

TAUX DE RECOURS AU CRÉDIT À UN AN AU PLUS*(Flux d'endettement / Revenu disponible brut en pourcentage)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	–	0,5	0,3	0,4	0,8	– 0,5	0,0	0,7	– 0,2
Belgique	– 0,2	0,3	0,0	0,4	1,1	– 0,4	– 0,7	0,1	– 0,6
Allemagne	0,3	0,2	– 0,2	0,5	– 0,1	0,2	– 0,2	– 0,3	– 0,5
Espagne	0,4	0,4	0,1	0,3	0,6	0,4	0,0	0,5	0,6
France	– 0,2	– 0,1	0,1	0,0	0,0	0,7	0,4	– 0,1	0,0
Italie	0,0	0,2	0,0	0,1	0,4	0,4	0,0	0,0	– 0,1
Pays-Bas	0,7	1,0	1,7	0,7	1,1	0,0	– 0,8	1,0	–
Portugal	1,7	0,9	0,4	1,2	1,3	0,7	0,2	– 0,3	–

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

FLUX D'ENDETTEMENT À PLUS D'UN AN*(en millions d'euros)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	–	2 973	2 000	1 409	5 188	6 811	4 619	4 487	5 337
Belgique	2 268	4 125	5 574	5 268	2 907	3 223	707	4 373	6 297
Allemagne	69 961	76 419	67 078	67 273	75 453	40 074	25 143	21 012	23 074
Espagne	10 722	13 561	21 810	33 001	38 324	41 151	35 409	47 995	66 967
France	9 800	15 927	18 068	20 765	31 226	24 647	27 696	33 751	41 480
Italie	15 524	11 598	11 509	20 556	31 067	24 373	16 903	29 462	33 352
Pays-Bas	15 754	23 357	29 345	33 312	42 258	45 063	40 981	44 337	–
Portugal	3 685	5 400	7 067	9 953	11 942	11 559	9 176	9 977	–

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

TAUX DE RECOURS AU CRÉDIT À PLUS D'UN AN*(Flux d'endettement / Revenu disponible brut en pourcentage)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autriche	–	2,4	1,7	1,1	4,0	5,0	3,3	3,2	3,7
Belgique	1,6	2,9	4,0	3,7	1,9	2,1	0,4	2,6	3,7
Allemagne	5,5	6,0	5,3	5,2	5,6	2,9	1,7	1,4	1,6
Espagne	3,5	4,1	6,5	9,4	10,2	10,3	8,4	10,6	13,9
France	1,3	2,0	2,2	2,5	3,6	2,7	2,9	3,4	4,0
Italie	2,5	1,6	1,5	2,7	4,0	3,0	2,0	3,3	3,6
Pays-Bas	9,0	12,9	15,9	17,2	21,0	21,4	17,7	18,3	–
Portugal	6,2	8,6	10,9	14,5	16,3	14,5	10,8	11,3	–

Sources : Comptes nationaux - Eurostat, Banques centrales nationales et offices de statistiques nationaux

**Listes des publications
et des thèmes abordés dans les rapports annuels**

PUBLICATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR FINANCIER, DIFFUSÉES PAR LA BANQUE DE FRANCE (Tarifs 2005)	Périodicité (a)	Prix HT en euros	Taux de TVA (b)	Prix TTC en euros
Rapport du Comité consultatif du secteur financier – 2005	A	Gratuit		Gratuit*
<u><i>Rapports des groupes de travail du Comité consultatif :</i></u> Les enjeux économiques et sociaux dans l'industrie bancaire (parution 4 ^e trimestre 2005)		35,91	5,50	38,00
<u><i>Études réalisées à la demande du Secrétariat général du CCSF et qui n'engagent que leurs auteurs</i></u> 1. L'endettement des ménages européens – août 2005 (parution 4 ^e trimestre 2005) 2. La médiation financière (parution 4 ^e trimestre 2005) 3. Les moyens d'élargir l'accès des ménages au crédit (parution 1 ^{er} trimestre 2006)		14,17 14,17 nd	5,50 5,50	15,00 15,00 nd

Commandes		Consultation et vente au numéro
Mode de règlement chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Banque de France – Publications »	Commandes par correspondance BANQUE DE FRANCE Code courrier : 07-1050 Relations avec le public 75049 Paris Cedex 01	BANQUE DE FRANCE Service Relations avec le public 48, rue Croix-des-Petits-Champs 75001 Paris Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h
Téléphone : 01 42 92 39 08 – Télécopie : 01 42 92 39 40		

Pour les autres publications diffusées par la Banque de France, se reporter au site Internet : <http://www.banque-france.fr>
ou à son catalogue des publications, diffusé par le service Relations avec le public (il peut être obtenu, sur demande, à l'adresse indiquée ci-dessus).

(a) A : Annuelle

(b) Article 298 *undecies* du CGI

* Gratuit dans la limite des stocks disponibles et consultable sur le site Internet : <http://www.ccsfin.fr>

AUTRES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT ET DU TITRE ET DU COMITÉ CONSULTATIF DU CNCT DIFFUSÉS PAR LA BANQUE DE FRANCE (Tarifs applicables au 1er janvier 2005)	Périodicité (a)	Prix HT en euros	Taux de TVA (b)	Prix TTC en euros
Rapport du Conseil national du crédit et du titre – exercice 2001 (dernière édition en 2002)	A	Gratuit		Gratuit*
Rapport du Comité consultatif du CNCT (Exercice 2002-2003)	A	Gratuit		Gratuit*
<u>Rapports des groupes de travail du Comité consultatif du CNCT</u>				
1. Endettement et surendettement des ménages (1989)		14,45	5,50	15,24
2. Nouveaux travaux sur les cartes de paiement (1990)		14,45	5,50	15,24
3. Aspects juridiques de la banque à domicile et du télépaiement (décembre 1991)		14,45	5,50	15,24
4. La réforme de la législation sur l'usure : un premier bilan (décembre 1992)		14,45	5,50	15,24
5. La prévention et le traitement du surendettement des ménages (janvier 2003)		gratuit		gratuit*
<u>Rapports des groupes de travail du Conseil national du crédit et du titre</u>				
1. Instruments d'épargne (1986)		5,78	5,50	6,10
2. Aspects juridiques des nouveaux moyens de paiement (1986)		7,22	5,50	7,62
3. Financement du développement régional (1986)		7,22	5,50	7,62
4. Incidence des technologies nouvelles sur l'activité des intermédiaires financiers (1987)		14,45	5,50	15,24
5. Aspects européens et internationaux des cartes de paiement (1988)		14,45	5,50	15,24
6. Cartes à microcircuit, télétransactions et nouveaux services (1988)		7,22	5,50	7,62
7. Coût du crédit aux entreprises selon leur taille (1988)		14,45	5,50	15,24
8. Fiscalité de l'épargne dans le cadre du marché intérieur européen (1988)		14,45	5,50	15,24
9. Modernisation et gestion sociale des établissements de crédit (1989)		14,45	5,50	15,24
10. Désinflation, épargne et endettement (1990)		14,45	5,50	15,24
11. Mesure de la productivité dans les établissements de crédit (1990)		14,45	5,50	15,24
12. Allocation des flux d'épargne (octobre 1991)		7,22	5,50	7,62
13. Évaluation technologique du système financier français (novembre 1991)		28,90	5,50	30,49
14. Le financement de la très petite entreprise (novembre 1992)		17,34	5,50	18,29
15. Incidences du développement des OPCVM sur l'activité des établissements de crédit (janvier 1993)		14,45	5,50	15,24
16. Les garanties et le crédit aux entreprises (septembre 1993)		17,34	5,50	18,29
17. Épargne stable et financement de l'investissement (mars 1994)		17,34	5,50	18,29
18. Risque de crédit (septembre 1995)		17,34	5,50	18,29
19. EDI financier et paiements (septembre 1995)		28,90	5,50	30,49
20. Bilan et perspectives des moyens de paiement en France (février 1996)		21,68	5,50	22,87
21. Problèmes juridiques liés à la dématérialisation des moyens de paiement et des titres et annexes (mai 1997)		54,19	5,50	57,17
22. Banque électronique (août 1997)		36,13	5,50	38,11
23. Le financement de l'entreprise (janvier 1999)		36,13	5,50	38,11
24. Rapport du Comité de surveillance du secteur bancaire et financier auprès de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France (2000)		21,68	5,50	22,87
25. Les aspects financiers du vieillissement de la population (mars 2001)		36,13	5,50	38,11
<u>Études réalisées à la demande du Secrétariat général du CNCT et qui n'engagent que leurs auteurs</u>				
1. Coût et concurrence dans l'industrie bancaire (mars 1992)		7,22	5,50	7,62
2. Les organisations interbancaires en Europe (novembre 1995)		36,13	5,50	38,11
3. Banques et non-banques dans la chaîne de valeur ajoutée du paiement (décembre 1996)		21,68	5,50	22,87
4. Enquête sur les personnes interdites de chèquiers (juin 1999)		14,45	5,50	15,24
5. L'utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux (juin 2001)		21,68	5,50	22,87
6. L'endettement des ménages européens de 1995 à 2002 (janvier 2004)		14,17	5,50	15,00

Commandes		Consultation et vente au numéro
Mode de règlement chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Banque de France – Publications »	Commandes par correspondance BANQUE DE FRANCE Code courrier : 07 – 1050 Relations avec le public 75049 Paris Cedex 01	BANQUE DE FRANCE Service Relations avec le public 48, rue Croix-des-Petits-Champs 75001 Paris Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h
	Téléphone : 01 42 92 39 08 – Télécopie : 01 42 92 39 40	

Pour les autres publications diffusées par la Banque de France, se reporter au site Internet : <http://www.banque-france.fr> ou à son catalogue des publications, diffusé par le service Relations avec le public (il peut être obtenu, sur demande, à l'adresse indiquée ci-dessus).

(a) A : Annuelle

(b) Article 298 *undecies* du CGI

* Gratuit dans la limite des stocks disponibles et consultable sur le site Internet de la Banque de France : <http://www.banque-France.fr>

Thèmes abordés dans les rapports annuels du Comité consultatif (CCSF et CNCT)	Exercices
Assurances	
Assurance automobile	2005
Assurance de protection juridique	2005
Assurances emprunteurs	1996/1997 – 2005
Expertise après sinistre en assurance	2005
Indice INSEE de l'assurance multirisque habitation	2005
Plan d'épargne retraite populaire (PERP)	2005
Prescription biennale en assurance	2005
Réforme du crédit hypothécaire	2005
Résiliation des contrats d'assurance (Loi Chatel)	2005
Transposition des directives européennes sur l'intermédiation en assurance et en matière de réforme de l'assurance vie	2005
Crédit / Emprunt	
Application de la directive relative à l'harmonisation des législations sur le crédit à la consommation	1995/1996
Application de la réglementation de l'usure aux crédits accordés aux entreprises	2000/2001
Cautions personnelles de prêts professionnels	2000/2001
Cessation de crédit et responsabilité bancaire	1987/1988 à 1985/1986
Crédit à la consommation	1987/1988 – 1986/1987
Crédit aux personnes	1990/1991 – 1989/1990
Crédit hypothécaire : recommandations de la direction générale du marché intérieur de la Commission européenne	2005
Durée de conservation des incidents dans le FICP	1998/1999 – 1995/1996 – 1994/1995
Endettement des ménages	1988/1989
Indemnité de remboursement anticipé	1995/1996 – 1994/1995
Livre vert de la Commission européenne sur les services financiers	2005
Modèles types d'offres préalables de crédit	2005
Projet de directive européenne sur le crédit aux consommateurs	2005
Renégociation des prêts	1993/1994
Surendettement des particuliers et des familles	1995/1996 à 1998/1999 – 2002/2003
Titrisation des crédits	1987/1988
Usure	1999/2000 – 1990/1991 – 1989/1990
Moyens de paiement	
Aspects juridiques de la banque à domicile et du télépaiement	1990/1991
Aspects juridiques des nouveaux moyens de paiement	1987/1988
Cartes bancaires	1993/1994 [...] 1988/1989
Chèques – Recouvrement des chèques impayés	1990/1991
Étude sur les modalités concrètes de reprise et d'échange des pièces et billets en francs lors du passage pratique à l'euro	2000/2001
Incidents de paiement par chèques – information des clients	1992/1993 – 1988/1989 – 1987/1988 2005
Inaisissabilité de certaines sommes portées en compte	2000/2001
Les personnes soumises à une interdiction d'émettre des chèques	1999/2000 – 1998/1999
Mesures et formes de l'exclusion bancaire	2005
Moyens de paiement alternatifs pour les clients sans chéquier	2005
Paievements de petits montants	1994/1995
Paievements transfrontières	1993/1994 – 1992/1993
Pédagogie bancaire à l'égard des jeunes	2005
Sécurité des chèques et des cartes de paiement	1993/1994
Services bancaires de base	1999/2000 – 1991/1992 – 1990/1991
Utilisation des cartes bancaires dans le secteur des carburants	1995/1996
Produits d'épargne	
Guide d'utilisation des produits financiers et d'assurance	2005
Information et la publicité sur les produits financiers et d'assurance	2005
PEP	1989/1990
Publicité sur les produits d'épargne	1985/1986
Tarification	
Dates de valeur	1994/1995 – 1985/1986
Facturation des droits de garde des titres et des ordres de bourse pour les petits porteurs	1989/1990
Frais bancaires applicables aux opérations de transfert et d'échange entre monnaies nationales au sein de la zone euro	1998/1999
Publicité financière	1996/1997
Tarification des services bancaires	1999/2000 – 1995/1996 – 1992/1993 1986/1987

Tenue de compte – coffres	
Certification des services bancaires	1994/1995
Comptes de « sociétés-taxis » et secret bancaire	1985/1986
Conventions de compte - conventions de services bancaires	1996/1997 – 1995/1996 – 2002/2003 2005
Liberté de prestations de services et notion d'intérêt général dans la deuxième directive bancaire	1996/1997 – 1995/1996
Lisibilité des frais bancaires et des relevés de comptes	2005
Location de coffres-forts	1987/1988
Qualité des services bancaires	1988/1989
Règlement des litiges - médiation bancaire	1999/2000 [...] 1992/1993 2002/2003
Relations administratives entre les banques et les entreprises	1992/1993 – 1990/1991

BON DE COMMANDE



Merci de compléter ce bon de commande en lettres majuscules en reprenant références et prix dans les pages précédentes

Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
.....
Code postal :

--	--	--	--	--

 Ville :
Téléphone :
Activité :
N° Siret : Code NAF:

☐ **Ressortissant de l'Union européenne**

N° identifiant TVA. À défaut la TVA française sera appliquée :
Votre règlement doit être effectué Hors Taxes

☐ **Non ressortissant de l'Union européenne**

Votre règlement doit être effectué Toutes Taxes Comprises.

☐ **Je commande les publications suivantes :**

TITRE	Quantité	Prix HT	Prix TTC	TOTAL

TOTAL

--

Ci-joint mon règlement deEUR
à l'ordre de « Banque de France – Publications »
Fait à, le 200...
Signature :

Merci de renvoyer ce bon de commande sous enveloppe affranchie, à l'adresse suivante :

BANQUE DE FRANCE

07-1050 – Service relations avec le public –75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 33 (1) 42 92 39 08 – Fax : 33 (1) 42 92 39 40

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h

